

RAPPORT DE RECHERCHE :

Revue des récentes études de cas de l'évaluation régionale, et synthèse des pratiques exemplaires

Préparé pour l'Agence d'évaluation d'impact du Canada

Juin 2024

Résumé

Les évaluations régionales sont des analyses entreprises là où des aménagements humains existent ou sont proposés, qui peuvent être utilisées comme aides à la planification et à la prise de décisions (y compris pour étayer les évaluations d'impact au niveau du projet) ainsi qu'à la gestion des effets cumulatifs. La *Loi sur l'évaluation d'impact* comprend des dispositions sur la réalisation d'évaluations régionales et exige que les résultats de ces évaluations soient pris en compte dans les évaluations d'impact au niveau du projet pertinentes.

De manière générale, les évaluations régionales répondent à la nécessité de considérer une zone géographique plus vaste que l'emplacement du projet, et peuvent être réalisées pour 1) prendre en compte l'influence cumulative des projets passés, présents et futurs dans cette zone élargie, ou 2) comparer différents scénarios de développement dans le cadre d'un plan ou d'un projet, ou d'une série de projets, et évaluer ceux-ci à travers le prisme d'objectifs et de buts précis.

À ce jour, les évaluations régionales au Canada ont généralement été réalisées à grande échelle : par exemple, l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador (terminée en 2020) et l'évaluation régionale du Cercle de feu (en cours). L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) souhaite solliciter des recherches sur les approches d'évaluation régionale, y compris les approches stratégiques pour l'établissement de la portée de l'évaluation (c.-à-d. en se concentrant sur des valeurs environnementales précises, des étendues spatiales plus petites et/ou des enjeux particuliers). À cette fin, le présent rapport de recherche vise à répondre aux questions suivantes :

1. Les évaluations régionales doivent-elles être de grande envergure pour aider à la prise de décisions?
2. Y a-t-il des approches à l'égard de l'établissement de la portée qui ont été démontrées comme également efficaces et utiles pour étayer l'évaluation des projets et/ou la planification du développement?

Cette recherche vise à compléter le Cadre stratégique pour l'évaluation régionale en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, dont une version provisoire a été transmise aux auteurs lors de l'élaboration du présent rapport et qui a depuis été finalisé.

Afin de soutenir les objectifs de recherche mentionnés ci-dessus, l'équipe de recherche a réalisé une revue des études de cas de l'évaluation régionale, surtout d'études canadiennes, mais également de quelques autres effectuées à l'étranger et publiées en anglais. Au total, 33 études de cas ont été sélectionnées en vue d'un examen approfondi dans le cadre d'une revue de littérature fondée sur le niveau de détail présenté et la pertinence par rapport aux objectifs de recherche, soit 31 exemples canadiens et 2 exemples étrangers publiés au cours des 20 dernières années (de 2003 à 2023).

Pour donner une structure à l'analyse, les études de cas considérées comme les plus susceptibles de faciliter la détermination des tendances et des thèmes ont été divisées en deux groupes selon leur objectif principal :

1. les évaluations régionales menées principalement dans le cadre de programmes de planification de l'utilisation des terres et des côtes (particulièrement dans l'Ouest et le Nord du Canada (19 études de cas);

2. les évaluations régionales menées principalement dans le cadre d'une réponse stratégique à des industries spécifiques, notamment celles des projets de développement pétrolier, gazier et énergétique (14 études de cas).

À partir des fondements établis dans l'évaluation, l'équipe de recherche a ensuite tiré des leçons générales ainsi que des pratiques exemplaires et des principes directeurs pour la mise en œuvre de l'évaluation régionale, qui sont résumés dans les sections ci-dessous.

Gouvernance collaborative

En général, nous avons constaté que les pratiques exemplaires en matière de gouvernance comprenaient la priorisation des approches de gouvernance conjointe avec les groupes autochtones, conformément à l'engagement du Canada à respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à promouvoir la réconciliation. Le cadre de référence devrait être élaboré conjointement, et la direction des évaluations régionales devrait être partagée lorsque cela est possible. La gouvernance conjointe pourrait être assurée par des nominations partagées aux comités directeurs et consultatifs, ou par la mise sur pied parallèle d'un comité autochtone bénéficiant des mêmes ressources.

Mobilisation solide des intervenants

Bon nombre des évaluations régionales dans les études de cas examinées ont été déclenchées à la suite de préoccupations exprimées par certains groupes d'intervenants ou, dans de nombreux cas, par un éventail de groupes d'intervenants. Les pratiques exemplaires en matière de mobilisation pour l'évaluation régionale comprennent l'établissement précoce de protocoles de mobilisation et de participation ainsi que la mobilisation fréquente; l'établissement de relations avec les groupes locaux et autochtones, les membres des communautés, d'autres détenteurs de droits pertinents et les intervenants, et ce, dès le début du processus d'évaluation régionale. Il est important d'allouer une durée adéquate, de fournir un soutien administratif et logistique, de financer la mobilisation des détenteurs de droits et des intervenants à toutes les étapes du processus d'évaluation régionale, et de garantir la représentation au sein des comités directeurs ou consultatifs.

Dans le cadre de la mobilisation des communautés autochtones, il est important de respecter les protocoles culturels et de se conformer à tout protocole communautaire existant sur la recherche et la consultation. De plus, il faut s'assurer que tout le personnel a reçu une formation interculturelle qui favorise la sécurité culturelle des peuples autochtones et un dialogue éthique entre les partenaires et participants autochtones et non autochtones.

Enfin, la mobilisation doit être fondée sur une perspective intersectionnelle, reconnaissant la nécessité de rassembler une diversité de voix et d'opinions au sein des communautés. Une attention particulière doit être accordée à la collecte des points de vue des femmes, des jeunes et d'autres groupes communautaires structurellement marginalisés.

Sortir du cadre d'évaluation environnementale

Il est noté que plusieurs des évaluations régionales des études de cas ont largement utilisé des approches techniques couramment employées dans les évaluations environnementales propres à des projets, et ont souvent (et peut-être de manière connexe) fait appel à l'expertise des experts-conseils externes ayant des antécédents dans ce domaine. Nous sommes d'avis que le fait de s'écarter du moule de l'évaluation environnementale peut assurer une plus grande souplesse permettant de couvrir une

plus grande variété de sujets à un niveau plus détaillé, ce qui peut faciliter l'accessibilité des intervenants à l'étude qui en résulte et augmenter le nombre de préoccupations abordées. Nous croyons qu'il serait bénéfique de s'écarter des cadres d'évaluation environnementale conventionnels (p. ex., les composantes valorisées et les matrices d'interactions) dans le cas des évaluations régionales, et que le fait de veiller à ce que l'équipe technique chargée de l'évaluation possède une diversité de compétences et d'expériences faciliterait ce processus. Comme toujours, une mobilisation précoce et transparente dans la sélection des méthodes et des approches à utiliser pour une évaluation régionale (surtout dans les cas où les examinateurs pourraient s'attendre à des approches d'évaluation conventionnelles propre à un projet) est importante.

Cadre de référence bien défini

Les pratiques exemplaires pour l'élaboration du cadre de référence consistent à fournir des déclarations claires qui précisent comment la portée de l'évaluation régionale a été établie, que ce soit selon la zone géographique, le problème ou la préoccupation, le secteur d'intérêt, les valeurs environnementales, ou une combinaison de ceux-ci. Pendant l'établissement de la portée et tout au long du processus d'évaluation régionale, il faut apprendre des points de vue issus des connaissances scientifiques occidentales et des connaissances scientifiques et traditionnelles autochtones, les prioriser, les combiner et leur accorder une valeur égale.

Processus clair et transparent

Les pratiques exemplaires liées au processus comprennent l'établissement et l'approbation du calendrier du projet dès le départ, en collaboration avec tous les autres détenteurs de droits ou intervenants concernés. Ce calendrier devrait inclure les jalons clés pour les versions provisoires, les révisions, les commentaires du public, etc.

Des protocoles doivent être établis pour éviter les conflits d'intérêts et gérer d'autres conflits ou désaccords potentiels (p. ex., par la médiation ou d'autres formes de résolution des conflits). Les dissensions et les désaccords doivent être consignés, y compris la façon dont ils ont été résolus.

Les décisions méthodologiques prises concernant l'approche d'évaluation régionale choisie doivent également être consignées, tout comme les décisions sur les données, l'information et les connaissances à utiliser et à recueillir. Il convient de prendre des précautions particulières pour établir avec les communautés autochtones les sortes de données, d'information et de connaissances qui peuvent être répertoriées ou mises en commun, conformément aux principes autochtones de propriété, de contrôle, d'accès et de possession.

Établir et renforcer les capacités

Dans notre examen, les processus dirigés par la communauté se sont révélés particulièrement efficaces pour renforcer les capacités locales et appliquer les résultats. Certains rapports ont souligné que le renforcement à long terme des capacités au sein des communautés afin de réduire la dépendance à l'égard des experts externes était un résultat souhaité, en particulier pour les nations autochtones. De manière connexe, les études principalement ou exclusivement fondées sur de l'information technique et/ou des données secondaires (plutôt que sur la participation communautaire) étaient limitées dans leur capacité à relier cette information aux préoccupations socioculturelles et aux résultats propres à la région étudiée. En ce qui concerne les pratiques exemplaires de renforcement des capacités, nous recommandons (en plus des approches de gouvernance conjointe déjà énoncées) de fournir un soutien

administratif et logistique aux comités participant aux évaluations régionales traitées, et nous suggérons que plusieurs occasions et voies de participation à l'évaluation régionale soient fournies afin de permettre aux participants d'acquérir de l'expérience. Enfin, nous recommandons que la participation soit rémunérée par des honoraires et selon des dispositions non financières (comme la garde d'enfants).

Utilisation appropriée des scénarios

Alors que les scénarios semblent avoir été utilisés avec succès dans plusieurs des études de cas examinées, il a été observé qu'il est essentiel d'élaborer tôt les concepts de scénario et de s'assurer qu'il y a un accord général parmi les intervenants sur les hypothèses que les scénarios utiliseront et sur tout cas de référence (c.-à-d. le « scénario de référence ») qui servira de base de comparaison. Dans quelques-unes des études de cas examinées, des questions sur les scénarios particuliers sélectionnés semblent avoir émergé plus tard dans le processus, nécessitant ainsi quelques ajustements.

Document sur les leçons tirées

Il serait dommage de ne pas consigner les leçons tirées tout au long des différentes étapes des processus d'évaluation régionale, de sorte que les projets et les processus ultérieurs puissent utiliser, adapter et/ou améliorer l'approche adoptée. Si ce n'est pas déjà fait, il est recommandé que l'Agence compile à l'interne les leçons apprises afin de commencer à catégoriser systématiquement les pratiques exemplaires en matière d'évaluations et à améliorer les processus futurs.

Table des matières

Résumé.....	2
Gouvernance collaborative	3
Mobilisation solide des intervenants	3
Sortir du cadre d'évaluation environnementale.....	3
Cadre de référence bien défini	4
Processus clair et transparent	4
Établir et renforcer les capacités	4
Utilisation appropriée des scénarios	5
Document sur les leçons tirées	5
Équipe du projet.....	9
Tableau des abréviations.....	10
1 Introduction	13
1.1 Objectifs	13
1.2 Approche de recherche	14
2 Revue de littérature.....	15
2.1 Méthodes	15
2.2 Études de cas examinées.....	19
2.2.1 Évaluations régionales réalisées dans le cadre de la planification de l'utilisation des terres et des côtes	19
2.2.1.1 Évaluation des effets cumulatifs dans le bassin versant de la rivière Saskatchewan Nord à l'aide du logiciel ALCES (NWSA, 2009).....	19
2.2.1.2 De la science à la politique dans l'ouest et le centre de l'Arctique canadien : une étude d'impact régionale intégrée (EIRI) des changements climatiques et de la modernisation (Stern et Gaden, 2015).....	21
2.2.1.3 Deux études du cadre d'utilisation des terres de l'Alberta : plan régional du cours inférieur de l'Athabasca (Government of Alberta, 2012) et plan régional de la Saskatchewan Sud (Government of Alberta, 2018).....	23
2.2.1.4 Cadre de gestion des écosystèmes terrestres de la municipalité régionale de Wood Buffalo (SEWG et CEMA, 2008)	24
2.2.1.5 Évaluation environnementale stratégique de Wood Buffalo (IEC, 2018)	26
2.2.1.6 Étude des effets cumulatifs au mont Chief (CMS) : évaluation de l'empreinte de l'activité humaine dans le sud-ouest de l'Alberta (Wilson et Hudson, 2011)	29
2.2.1.7 Plan côtier de l'île Cortes pour la conchyliculture (Government of BC, 2003)	31
2.2.1.8 Plan côtier de Johnstone-Bute (Government of BC, 2004).....	33

2.2.1.9	Plan côtier du détroit Kyuquot (Government of BC, 2003b)	35
2.2.1.10	Cadre d'évaluation des effets cumulatifs à grande échelle pour la région de Cariboo-Chilcotin (Dawson, Hoffos, et McGirr, 2015)	36
2.2.1.11	Évaluation des effets cumulatifs de l'essai opérationnel de Merritt (Valdal et Lewis, 2015)	37
2.2.1.12	Initiative d'évaluation environnementale stratégique régionale du nord-est (Government of BC, s.d.)	39
2.2.1.13	Évaluation et gestion des effets cumulatifs de la vallée de l'Elk (rapports techniques multiples) (Government of BC, 2013).....	41
2.2.1.14	Programme de gestion des effets cumulatifs de la Nation de Metlakatla (Kwon, 2016; Première Nation de Metlakatla, s.d.b; s.d.a)	42
2.2.1.15	Plan d'utilisation des terres des Tłı̨chǫ (Tłı̨chǫ Wenek'e) (Tłı̨chǫ Government, 2013)	44
2.2.1.16	Plan d'action du programme de surveillance des effets cumulatifs des Territoires du Nord-Ouest 2021-2025 (Government of NWT, 2021).....	45
2.2.1.17	Étude environnementale régionale des dunes Great (GSCHAC, 2007; Noble 2008).....	47
2.2.1.18	Plan régional d'utilisation des terres dans le nord du Yukon (Vuntut Gwitchin et Government of Yukon, 2009).....	49
2.2.2	Évaluations régionales en réponse au développement industriel	50
2.2.2.1	Projet sur les effets cumulatifs dans la baie Howe (rapports d'évaluation multiples) (Government of BC, 2014).....	50
2.2.2.2	Analyse provinciale de l'empreinte environnementale (BC Hydro, 2021).....	51
2.2.2.3	Évaluation environnementale régionale de Beaufort – principales constatations : résultats de la recherche et du groupe de travail 2011-2015 (Gouvernement du Canada, 2016)	53
2.2.2.4	Évaluation environnementale stratégique dans la baie de Baffin et le détroit de Davis (plusieurs volumes) (CNER, 2019).....	54
2.2.2.5	Évaluation régionale des effets cumulatifs : les projets de développement de Manitoba Hydro sur les réseaux des rivières Churchill et Burntwood et du fleuve Nelson (Manitoba Conservation and Water Stewardship et Manitoba Hydro, 2014; Government of Manitoba et Manitoba Hydro, 2015; Manitoba Hydro et Government of Manitoba 2017; Manitoba Hydro, s.d.)	56
2.2.2.6	Évaluation environnementale stratégique de l'énergie marémotrice de Fundy (Government of Nova Scotia, 2019)	58
2.2.2.7	Évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador (Comité d'évaluation régionale, 2020).....	60
2.2.2.8	Cinq évaluations environnementales stratégiques des activités d'exploration pétrolière extracôtière : zone de l'est du talus néo-écossais (portion est) et cône	

	Laurentien (portion ouest) (Stantec, 2013); bancs de Misaine et banc Banquereau (Stantec, 2013b); bassin de Sydney et graben d'Orpheus au large du cap Breton (Amec Foster Wheeler, 2016); zone ouest du plateau et du talus néo-écossais (Stantec, 2019); zones de l'est et du centre du talus néo-écossais et du banc de l'Île-de-Sable (Wood, 2022)	62
2.2.2.9	Ouest de la mer du Groenland : une évaluation environnementale stratégique des activités hydrocarbures (CDE 2012)	64
2.2.2.10	Évaluation environnementale régionale des granulats marins de l'entrée de l'estuaire de la Tamise (Allen, Lee et Murphy, 2010)	65
3	Meilleures pratiques et recommandations	66
3.1	Pratiques exemplaires générales et recommandations	66
3.1.1	Gouvernance collaborative	66
3.1.2	Mobilisation solide des intervenants	67
3.1.3	Sortir du cadre d'évaluation environnementale.	68
3.1.4	Cadre de référence bien défini	70
3.1.5	Processus clair et transparent	71
3.1.6	Établissement et renforcement des capacités	73
3.1.7	Utilisation appropriée des scénarios	74
3.1.8	Document sur les leçons apprises	74
3.2	Réflexions finales : Adapté à quel objectif?	75
4	Ouvrages cités	77
	Annexe A - Lectures supplémentaires sur les métaétudes et sur des outils et méthodes spécifiques	81

Équipe du projet

Jackie Lerner (Ph.D.), professeure associée

Institut pour les ressources, l'environnement et la durabilité, Université de la Colombie-Britannique

Personne-ressource : Jackie.Lerner@ubc.ca

Dana James (Ph.D.), boursière de recherches postdoctorales

Faculté des systèmes paysagers et alimentaires, Université de la Colombie-Britannique

Personne-ressource : Dana.James@ubc.ca

Mohammad Nasir Tighsazzadeh, étudiant au doctorat.

École de gestion des ressources et de l'environnement, Université Simon Fraser

Contact : mnt5@sfu.ca

Jordan Tam (Ph.D.), directeur

Qortado Environmental Consulting Ltd.

Personne-ressource : Jordan.Tam@qortado.com

Tableau des abréviations

AADNC	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
AANC	Affaires autochtones et du Nord Canada
AEB	Agent environnemental du Bureau
AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
AEM	Agent environnemental de la mission
Agence	Agence d'évaluation d'impact du Canada
AMP	Aire marine protégée
APL	Autorité portuaire de Londres
BIAL	Bande indienne d'Adams Lake
BMAPA	British Marine Aggregates Producers Association
BMP	Bureau of Minerals and Petroleum
Cadre stratégique	Version provisoire du Cadre stratégique pour l'évaluation régionale en vertu de la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i>
CAT	Cadre d'aménagement du territoire
CCP	Comité consultatif des pêches
CCS	Comité consultatif scientifique
CDI	Convention définitive des Inuvialuit
CEF	Cumulative Effects Framework
CNER	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
CPEM	Commission de protection de l'environnement du Manitoba
CSEV	Composantes socioéconomiques valorisées
CVE	Composantes valorisées de l'écosystème
DR	Développement rural
DRC	District régional de Comox
EDPNGV	Entente définitive de la Première Nation des Gwitchin Vuntut
EE	Évaluation environnementale
EE	Efficacité énergétique
EEP	Évaluation environnementale programmatique

EER	Étude environnementale régionale
EERB	Évaluation environnementale régionale de Beaufort
EES	Évaluation environnementale stratégique
EI	Évaluation d'impact
EIR	Évaluation d'impact régionale
EIRI	Étude d'impact régionale intégrée
ERN	Environnement et Ressources naturelles
ERNNG	Institut des ressources naturelles du Groenland
ESIE	Évaluation stratégique des impacts environnementaux
GCS	Groupe consultatif scientifique
GCT	Groupe consultatif technique
GdG	Gouvernement de Géorgie
GN	Gaz naturel
GRE	Gestion des ressources environnementales
GSH	Great Sand Hills
GTAT	Groupe de travail sur l'aménagement du territoire
GTNO	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
LEVD	<i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i>
LGRVM	<i>Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie</i>
MAREA	Marine Aggregate Regional Environmental Assessment
MGDR	Ministère de la Gestion durable des ressources de la Colombie-Britannique
MMO	Marine Management Organisation
MRWB	Municipalité régionale de Wood Buffalo
NEPA	National Environmental Policy Act
NHPA	National Historic Preservation Act
NSWA	North Saskatchewan Watershed Alliance
OEER	Offshore Energy Environmental Research
OCNEHE	Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers

OEREVM	Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie
PGE	Plan de gestion environnementale
PME	Perspectives mondiales en matière d'environnement
PNCM	Première Nation crie Mikisew
PSF	Participation Support Fund
RAG	Regulatory Advisors Group
RDI	Région désignée des Inuvialuit
REZR	Réserve écologique de la zone représentative
RN	Région du Nunavut
SIG	Système d'information géographique
SPR	Services publics ruraux
SSRP	Plan régional de la Saskatchewan Sud
STM	Société Trans Mountain
TEDA	Thames Estuary Dredging Association
TISEC	Convertisseur d'énergie marémotrice dans les cours d'eau
USDA	Département de l'Agriculture des États-Unis
ZIEB	Zone d'importance écologique et biologique
ZSG	Zone spéciale de gestion

1 Introduction

Les évaluations régionales sont des analyses entreprises là où des aménagements humains existent ou sont proposés, qui peuvent être utilisées comme aides à la planification et à la prise de décisions (y compris pour étayer les évaluations d'impact au niveau du projet) ainsi qu'à la gestion des effets cumulatifs. La *Loi sur l'évaluation d'impact* comprend des dispositions sur la réalisation d'évaluations régionales et exige que les résultats de ces évaluations soient pris en compte dans les évaluations d'impact au niveau du projet pertinentes.

De manière générale, les évaluations régionales répondent à la nécessité de considérer une zone géographique plus vaste que l'emplacement du projet, et peuvent être réalisées pour prendre en compte l'influence cumulative des projets passés, présents et futurs dans cette zone élargie, ou pour comparer différents scénarios de développement dans le cadre d'un plan ou d'un projet, ou d'une série de projets, et évaluer ceux-ci à travers le prisme d'objectifs et de buts précis. Les régions peuvent être définies sur le plan écologique (p. ex., les bassins versants, les aires de répartition des espèces sauvages) ou administratif (p. ex., les territoires autochtones, les municipalités rurales). Les examinateurs peuvent choisir de porter leur attention sur les activités d'une certaine industrie ou d'un certain secteur uniquement, ou sur toutes les activités dans une zone donnée. Les évaluations régionales sont généralement axées sur un ensemble de valeurs précises, qui sont souvent biophysiques (p. ex., la faune et la flore, les ressources en eau) et parfois socioculturelles (p. ex., la sécurité alimentaire, le bien-être, la santé). L'ensemble des connaissances sur l'évaluation régionale continue de grossir et comprend des évaluations de méthodologies actuelles, des orientations de mise en œuvre et des examens stratégiques aux niveaux national et international.

1.1 Objectifs

À ce jour, les évaluations régionales au Canada ont généralement été réalisées à grande échelle : par exemple, l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador (achevée en 2020; voir la section 2.2.2.7) et l'évaluation régionale du Cercle de feu (en cours). L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) souhaite solliciter des recherches sur les approches d'évaluation régionale, y compris les approches stratégiques pour l'établissement de la portée de l'évaluation (c.-à-d. en se concentrant sur des valeurs environnementales précises, des étendues spatiales plus petites et/ou des enjeux particuliers). À cette fin, le présent rapport de recherche vise à répondre aux questions suivantes :

1. Les évaluations régionales doivent-elles être de grande envergure pour aider à la prise de décisions?
2. Y a-t-il des approches à l'égard de l'établissement de la portée qui ont été démontrées comme également efficaces et utiles ¹pour étayer l'évaluation des projets et/ou la planification du développement?

¹En consultation avec l'Agence et compte tenu du fait que la plupart des sources publiées ne décrivent pas les approches de rechange qui ont été rejetées par les examinateurs ou qui ont été considérées comme des échecs (point discuté plus en détail dans la section 3.2), l'« utilité » d'une approche – c'est-à-dire la définition du succès d'une approche – a été définie de manière assez large dans cette recherche. Si une approche a servi à mener à bien une étude publiée, elle était considérée comme utile.

Cette recherche vise à compléter le Cadre stratégique pour l'évaluation régionale en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (ci-après appelé le Cadre stratégique), dont une version provisoire a été transmise aux auteurs lors de l'élaboration du présent rapport et qui a depuis été finalisé (Gouvernement du Canada, 2024).

1.2 Approche de recherche

Afin de soutenir les objectifs de recherche mentionnés ci-dessus, l'équipe de recherche a réalisé une revue des études de cas de l'évaluation régionale, surtout d'études canadiennes, mais également de quelques autres effectuées à l'étranger et publiées en anglais. Ces études de cas ont été analysées de manière systématique, et leurs caractéristiques et résultats ont été synthétisés. Ce travail est présenté au chapitre 2.

À partir des fondements établis dans l'évaluation, l'équipe de recherche a ensuite tiré des leçons générales ainsi que des pratiques exemplaires et des principes directeurs pour la mise en œuvre de l'évaluation régionale, qui sont présentés au chapitre 3.

2 Revue de littérature

2.1 Méthodes

Cette revue de littérature a commencé par une recherche de la littérature récente sur l'évaluation régionale publiée au cours des 20 dernières années (de 2003 à 2023), l'accent étant mis sur les travaux réalisés au Canada, à partir d'une analyse de la « littérature grise » effectuée à l'aide de recherches étendues sur le Web, et à partir de sources évaluées par les pairs en utilisant des recherches dans les bases de données Academic Search Complete, Geobase, Elsevier ScienceDirect, Web of Science ainsi que Google Scholar. D'autres sources ont été ajoutées en fonction de l'expérience professionnelle des auteurs.

Dans le cadre de l'analyse documentaire, une recherche préliminaire a d'abord été entreprise pour vérifier si un grand nombre de documents dans un domaine d'intérêt donné avait déjà été publié. Les premiers termes recherchés étaient « évaluation régionale », « évaluation d'impact régionale », « évaluation environnementale régionale », « évaluation environnementale stratégique » et « évaluation environnementale stratégique régionale », puis ils ont été recherchés en combinaison avec un deuxième ensemble de termes comprenant « portée réduite », « à sujet unique », « modulaire » et « petite échelle ».

Les résultats limités et pertinents de cette analyse préliminaire indiquent que ce sujet n'a pas été abordé de manière approfondie et directe dans la littérature (universitaire ou grise). Pour cette raison, et après vérification de cette approche auprès de l'Agence, le deuxième ensemble de termes a été exclu des critères de recherche, et l'analyse documentaire a été poursuivie en prenant l'ensemble beaucoup plus large de documents et en évaluant un sous-ensemble d'entre eux pour comprendre comment la portée des évaluations régionales a été établie en pratique (bien que cela ne soit pas l'objectif de chacun des documents sélectionnés).

L'analyse documentaire a permis de recenser près de 80 études de cas d'évaluations régionales individuelles uniques. Parmi celles-ci, 34 études de cas ont été sélectionnées pour un examen approfondi dans le cadre de cette revue de littérature fondée sur le niveau de détail présenté et de la pertinence par rapport aux objectifs de recherche : 31 exemples canadiens et 2 exemples étrangers. Les lieux faisant l'objet des études de cas canadiennes examinées sont illustrés à la figure 1, tandis que la figure 2 présente les dates auxquelles les études ont été conclues.

Pour donner une structure à l'analyse et faciliter la détermination des tendances et des thèmes, les études de cas ont été divisées en deux groupes selon leur objectif principal :

1. les évaluations régionales menées principalement dans le cadre de programmes de planification de l'utilisation des terres et des côtes (en particulier dans l'Ouest et le Nord du Canada [19 études de cas]);
2. les évaluations régionales menées principalement dans le cadre d'une réponse stratégique à des industries spécifiques, notamment celles des projets de développement pétrolier, gazier et énergétique (14 études de cas).

Le tableau 1 présente une liste complète des études de cas examinées dans ces deux groupes.



Figure 1. Répartition géographique des études de cas canadiennes.

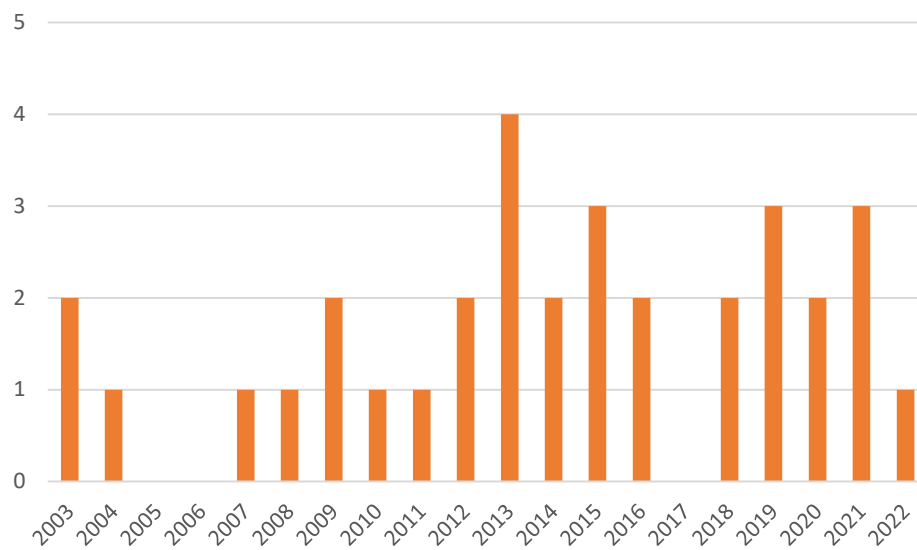


Figure 2. Distribution temporelle des études de cas, de 2003 à 2023 (dates d'achèvement ou de publication)

Revue des récentes études de cas de l'évaluation régionale, et synthèse des pratiques exemplaires

Tableau 1. Aperçu des études de cas examinées

Pays	Région	Étude de cas	Année	Responsable de l'évaluation
Évaluations régionales réalisées dans le cadre de la planification côtière et de l'utilisation des terres.				
Canada	Alberta	Évaluation des effets cumulatifs dans le bassin versant de la rivière Saskatchewan Nord à l'aide du logiciel ALCES	2009	Gouvernement
Canada	Arctique	De la science à la politique dans l'ouest et le centre de l'Arctique canadien : une étude d'impact régionale intégrée (EIRI) des changements climatiques et de la modernisation	2015	Collaboration
Canada	Alberta	Plan régional du cours inférieur de l'Athabasca	2012	Gouvernement
Canada	Alberta	Plan régional de la Saskatchewan Sud	2018	Collaboration
Canada	Alberta	Cadre de gestion des écosystèmes terrestres de la municipalité régionale de Wood Buffalo	2008	Gouvernement/ groupe autochtone
Canada	Alberta	Évaluation environnementale stratégique de Wood Buffalo	2018	Groupe autochtone
Canada	Alberta	Étude des effets cumulatifs au mont Chief : évaluation de l'empreinte de l'activité humaine dans le sud-ouest de l'Alberta	2011	Collaboration
Canada	Colombie-Britannique	Plan côtier de l'île Cortes pour la conchyliculture	2003	Gouvernement
Canada	Colombie-Britannique	Plan côtier de Johnstone-Bute	2004	Gouvernement
Canada	Colombie-Britannique	Plan côtier du détroit Kyuquot	2003	Groupe autochtone
Canada	Colombie-Britannique	Cadre d'évaluation des effets cumulatifs à grande échelle pour la région de Cariboo-Chilcotin	2015	Gouvernement
Canada	Colombie-Britannique	Évaluation des effets cumulatifs de l'essai opérationnel de Merritt (version provisoire)	2015	Gouvernement
Canada	Colombie-Britannique	Évaluation et gestion des effets cumulatifs de la vallée de l'Elk (rapports techniques multiples)	2013	Gouvernement
Canada	Colombie-Britannique	Initiative environnementale stratégique régionale du Nord-Est	s.d.	Gouvernement/ groupe autochtone
Canada	Colombie-Britannique	Programme de gestion des effets cumulatifs de la Nation de Metlakatla	2019	Gouvernement/collaboration
Canada	Territoires du Nord-Ouest	Plan d'utilisation des terres des Tłı ʔı ʔı (Tłı ʔı Wenek'e)	2013	Groupe autochtone
Canada	Territoires du Nord-Ouest	Plan d'action du programme de surveillance des effets cumulatifs des Territoires du Nord-Ouest 2021-2025	2021	Collaboration
Canada	Saskatchewan	Étude environnementale régionale des dunes Great	2007	Gouvernement
Canada	Yukon	Plan régional d'utilisation des terres dans le Nord du Yukon	2009	Gouvernement/ groupe autochtone
Évaluations régionales en réponse au développement industriel				
Canada	Colombie-Britannique	Projet sur les effets cumulatifs dans la baie Howe (rapports d'évaluation multiples)	2014	Gouvernement
Canada	Colombie-Britannique	Analyse provinciale de l'empreinte environnementale	2021	Industrie

Pays	Région	Étude de cas	Année	Responsable de l'évaluation
Canada	Arctique	Évaluation environnementale régionale de Beaufort – principales constatations : résultats de la recherche et des travaux du groupe de travail 2011-2015	2016	Gouvernement/collaboration
Canada	Nunavut	Évaluation environnementale stratégique dans la baie de Baffin et le détroit de Davis (plusieurs volumes)	2019	Groupe autochtone/collaboration
Canada	Manitoba	Évaluation régionale des effets cumulatifs : les projets de développement de Manitoba Hydro sur les réseaux des rivières Churchill et Burntwood et du fleuve Nelson	2014	Industrie
Canada	Nouvelle-Écosse	Évaluation environnementale stratégique de l'énergie marémotrice de Fundy	2019	Collaboration
Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	Évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador	2020	Gouvernement/collaboration
Canada	Nouvelle-Écosse	Évaluation environnementale stratégique des activités d'exploration pétrolière extracôtière : zone de l'est du talus néo-écossais (portion est) et cône Laurentien (portion ouest)	2013	Gouvernement
Canada	Nouvelle-Écosse	Évaluation environnementale stratégique des activités d'exploration pétrolière en mer : bancs de Misaine et banc Banquereau	2013	Gouvernement
Canada	Nouvelle-Écosse	Évaluation environnementale stratégique : zones de l'est et du centre du talus néo-écossais et du banc de l'île de Sable	2022	Gouvernement
Canada	Nouvelle-Écosse	Évaluation environnementale stratégique : bassin de Sydney et graben d'Orpheus au large du cap Breton, en Nouvelle-Écosse	2016	Gouvernement
Canada	Nouvelle-Écosse	Évaluation environnementale stratégique de la zone de l'ouest du plateau et du talus néo-écossais	2021	Gouvernement
Groenland	s.d.	Ouest de la mer du Groenland : une évaluation environnementale stratégique des activités d'hydrocarbures	2012	Gouvernement/collaboration
Royaume-Uni	s.d.	Évaluation environnementale régionale des granulats marins de l'entrée de l'estuaire de la Tamise	2010	Industrie

Au sein des deux groupes, les examinateurs ont ensuite recueilli des renseignements sur les éléments suivants pour chaque étude de cas :

1. un aperçu de l'évaluation régionale, y compris son objectif général;
2. l'approche d'établissement de la portée adoptée dans l'évaluation régionale, y compris les limites spatiales (c.-à-d. écologiques par rapport à administratives) et les valeurs environnementales (p. ex., espèces spécifiques, zones sensibles) qui ont été prises en compte;
3. le processus suivi pour l'élaboration de l'évaluation régionale;
4. les rôles des participants à l'évaluation régionale et le niveau de mobilisation des intervenants (lorsqu'ils étaient décrits);
5. toute force ou faiblesse notable de l'évaluation régionale reconnue dans la documentation examinée (par les auteurs de l'étude ou les examinateurs).

Comme il est indiqué à plusieurs reprises tout au long de ce rapport, les études de cas examinées n'ont pas été préparées en tenant compte de ce type de méta-étude, et la plupart ne fournissaient pas de renseignements explicites sur les raisons qui ont motivé le choix de certaines approches d'établissement de la portée ou de mobilisation. Pour cette raison, les degrés de détail sur les points d'intérêt mentionnés ci-dessus tirés de la documentation examinée étaient inégaux. Ainsi, à cause de la limitation reconnue de ce rapport de recherche, il n'a pas été possible de couvrir de manière équitable toutes les évaluations régionales examinées au même niveau de granularité. De plus, seulement un document ou une liste restreinte de documents a été examiné concernant chaque étude de cas; par conséquent, les résultats du suivi ne sont pas inclus dans les profils des études de cas présentés à la section 2.2.

Les tendances ou les thèmes qui se dégagent de cette revue ont été utilisés pour formuler les pratiques exemplaires et les recommandations présentées dans le chapitre 3. Des sources supplémentaires (principalement des ouvrages universitaires) fournissant des renseignements et un contexte supplémentaires ont également été examinées afin de synthétiser les points de vue universitaires sur les pratiques d'évaluation régionale; des extraits de ces lectures sont présentés à l'annexe A. Les références bibliographiques de toutes les études examinées sont fournies tout au long de ce rapport.

2.2 Études de cas examinées

Les 33 études de cas énumérées dans le tableau 1 sont brièvement présentées dans les sections suivantes. Les sources de littérature grise (c.-à-d. celles qui ne sont pas restreintes par des droits d'utilisation) associées à ces études de cas seront communiquées à l'Agence dans une archive compressée s'y rattachant pour une lecture ultérieure. Certaines études présentant des similitudes globales sont regroupées dans les descriptions ci-dessous pour des raisons de concision. Un tableau récapitulatif est inclus au début de chaque description d'étude de cas pour donner un aperçu de l'objet de chaque évaluation régionale présentée, des approches de mobilisation mises en œuvre et des résultats de l'étude consignés dans le matériel examiné.

2.2.1 Évaluations régionales réalisées dans le cadre de la planification de l'utilisation des terres et des côtes

2.2.1.1 Évaluation des effets cumulatifs dans le bassin versant de la rivière Saskatchewan Nord à l'aide du logiciel ALCES (NWSA, 2009)

Objet de l'évaluation	○ Création de scénarios pour évaluer les effets cumulatifs dans le bassin versant de la rivière Saskatchewan Nord
Approche de mobilisation	○ Non décrite dans le rapport examiné
Résultats de l'étude	○ Finalisation et mise en œuvre du plan de gestion intégrée du bassin versant de la rivière Saskatchewan Nord. ○ Atténuation et restauration : relever les zones susceptibles de faire l'objet de mesures d'atténuation et de restauration afin d'améliorer la biodiversité, l'intégrité du paysage et la qualité de l'eau. ○ Prioriser les changements de politiques, en particulier en ce qui concerne l'étalement urbain et résidentiel, afin de prévenir toute dégradation supplémentaire du bassin versant. ○ Effectuer des évaluations approfondies et modéliser les propriétés hydrologiques, la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques afin d'affiner les connaissances et d'évaluer des stratégies propres à la gestion du bassin versant.

En 2005, dans le cadre de *Water for Life*, la stratégie de l'Alberta pour la durabilité, la North Saskatchewan Watershed Alliance (NSWA) a été chargée de préparer un plan de gestion intégrée du bassin versant de la rivière Saskatchewan Nord dans lequel elle donne des conseils au gouvernement de l'Alberta sur la façon de gérer les conflits entre les valeurs du bassin versant, par exemple l'eau potable et le développement industriel. Dans le cadre de ce mandat, la NSWA souhaitait évaluer les effets cumulatifs du développement sur le bassin versant et a fait appel à des experts techniques pour entreprendre une modélisation des effets cumulatifs de haut niveau, stratégique et exploratoire pour le bassin (NWSA, 2009, p. i).

La NSWA a relevé quatre valeurs environnementales à inclure dans le modèle : l'intégrité des poissons indigènes, l'intégrité du paysage, la qualité de l'eau et la quantité d'eau. L'étude était géographiquement limitée au bassin de la Saskatchewan Nord.

Le rapport indique que plusieurs approches différentes ont été envisagées pour cette analyse, dont l'analyse de scénarios et la visualisation cartographique, la modélisation spatialement explicite et la modélisation des strates géographiques et de l'empreinte de l'utilisation des terres. Une approche basée sur des scénarios a finalement été choisie, dans laquelle le logiciel ALCES a été utilisé pour simuler les effets des utilisations des terres dans le bassin versant (en particulier, les utilisations des terres agricoles, forestières, urbaines et pétrochimiques) sur les valeurs environnementales sur une période de 100 ans (NWSA, 2009, p. i). Des données secondaires (données spatiales, plans d'entreprise, politiques existantes et prévisions de développement municipal) ont été utilisées pour alimenter cette modélisation. La documentation de la présente étude ne fait pas état de la participation ou de la consultation des utilisateurs fonciers ou des titulaires de droits.

2.2.1.2 De la science à la politique dans l'ouest et le centre de l'Arctique canadien : une étude d'impact régionale intégrée (EIRI) des changements climatiques et de la modernisation (Stern et Gaden, 2015)

Objet de l'évaluation	○ Compilation des connaissances disponibles sur les effets des changements climatiques et de la modernisation dans la région désignée des Inuvialuit et la région de Kitikmeot, au Nunavut. ○ Fournir de l'information pratique et compréhensible pour aider les gestionnaires et les décideurs à formuler des stratégies d'adaptation adaptées sur le plan culturel.
Approche de mobilisation	○ Consultations des intervenants : organiser des réunions et des ateliers pour déterminer les vulnérabilités et les priorités en matière d'adaptation aux changements climatiques. ○ Processus de collaboration : faire participer les membres du comité directeur et des sous-comités à l'élaboration de l'évaluation afin d'assurer la pertinence auprès des décideurs.
Résultats de l'étude	○ Promouvoir la surveillance communautaire : faire participer les intervenants à la surveillance des projets afin qu'ils reflètent les conditions et les intérêts actuels. ○ Intégrer les connaissances traditionnelles : utiliser le savoir traditionnel parallèlement à la science occidentale pour une intendance durable des ressources. ○ Renforcer les mesures de sécurité : améliorer les prévisions météorologiques et fournir de l'équipement de sécurité et de la formation aux pêcheurs. ○ Soutenir la recherche et l'éducation : encourager les études visant à établir des données de référence sur les incidences environnementales et promouvoir l'éducation intégrant le savoir traditionnel.

L'EIRI d'ArcticNet pour l'ouest et le centre de l'Arctique canadien a été élaborée en tant que compilation des connaissances disponibles (c.-à-d. scientifiques et traditionnelles) pour la RDI et la région de Kitikmeot, au Nunavut, l'objectif étant de soutenir la prise de décisions à l'échelle régionale en fournissant des renseignements pour aider les gestionnaires et les décideurs à élaborer des plans, des stratégies, des politiques et des programmes d'adaptation pour des communautés durables, sûres et en santé (Stern et Gaden, 2015, p. 8).

L'étude, limitée géographiquement aux deux régions du Nunavut susmentionnées, était axée sur les valeurs environnementales, sanitaires, sociales et culturelles suivantes : santé humaine; sécurité alimentaire; sécurité humaine; préservation de la culture; exploitation des ressources et développement socioéconomique; infrastructure; espèces sauvages et environnement. La plupart des données secondaires ont servi à étayer l'évaluation.

Les travaux ont été menés par ArcticNet, réseau de scientifiques et de praticiens qui étudient les effets du climat sur les systèmes côtiers de l'Arctique canadien, en partenariat avec des organisations inuites et des communautés nordiques, le gouvernement et le secteur privé. Le rapport d'étude décrit l'évaluation d'impact régionale (EIR) de l'EIRI comme étant collaborative et fondée sur une série de réunions et d'ateliers d'intervenants qui ont contribué à mettre en lumière les vulnérabilités socioécologiques et l'adaptation aux changements climatiques. L'étude décrit les nombreuses activités de mobilisation qui ont mené à cette collaboration, notamment des réunions à Cambridge Bay, des conférences, des ateliers locaux, des réunions gouvernementales et plusieurs comités (Stern et Gaden, 2015, p. 6).

L'ensemble du processus a été guidé par un comité directeur composé de représentants de la RDI, du Nunavut de l'Inuit Tapiriit Kanatami et du Conseil circumpolaire inuit (Canada), et un sous-comité de Kitikmeot a également été formé pour s'assurer que les renseignements et les recommandations de l'EIR sont pertinentes pour les décideurs et les intervenants de la RDI et de la région de Kitikmeot (Stern et Gaden, 2015, p. 7).

2.2.1.3 Deux études du cadre d'utilisation des terres de l'Alberta : plan régional du cours inférieur de l'Athabasca (Government of Alberta, 2012) et plan régional de la Saskatchewan Sud (Government of Alberta, 2018)

Objet de l'évaluation	○ Fixer les orientations stratégiques des régions pour la prochaine décennie et préparer le terrain pour une croissance robuste, des communautés dynamiques et un environnement sain dans la région.
Approche de mobilisation	○ Consultations publiques : les deux études étaient fondées sur trois phases de consultation publique (commentaires sur les questions régionales, les avis du conseil consultatif et les avis sur les ébauches des études). ○ Collaboration avec les intervenants : les contributions des intervenants, des municipalités et du public ont été prises en compte dans l'élaboration du plan régional de la Saskatchewan Sud (SSRP) et du plan régional du cours inférieur de l'Athabasca (LARP), ce qui témoigne d'une approche collaborative.
Résultats de l'étude	○ Inclusion des peuples autochtones et du public dans la planification de l'utilisation des terres et prévision du besoin en développement communautaire. ○ Utilisation efficace des terres : promouvoir l'efficacité de l'utilisation des terres afin de réduire le plus possible l'empreinte de l'environnement bâti et de soutenir des collectivités durables. ○ Croissance durable dans des secteurs comme l'agriculture, l'énergie et le tourisme, avec un accent sur la durabilité environnementale et les résultats sociaux.

Le LARP et le SSRP sont deux des sept plans régionaux produits selon le cadre d'utilisation des terres de l'Alberta.

Le LARP couvre la région du cours inférieur de la rivière Athabasca, soit 93 212 kilomètres carrés dans le nord-est de l'Alberta. Le SSRP couvre 83 764 kilomètres carrés (environ 12,6 % de la superficie totale de l'Alberta). Ces études prennent en compte les effets cumulatifs de toutes les activités humaines sur l'air, l'eau et la biodiversité.

Les deux études ont été menées par le gouvernement de l'Alberta, qui a coordonné la participation d'autres administrations telles que le gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, les intervenants, des municipalités, d'autres régions d'utilisation des terres et le public. Les commentaires et la collaboration des communautés autochtones et métisses ont été pris en compte lors de l'élaboration et de la finalisation du LARP et du SSRP (commentaires sur les questions régionales, les avis du Lower Athabasca Regional Advisory Council et l'examen des ébauches des plans).

Ces plans ont une nature dynamique et itérative : ils sont évalués et, au besoin, mis à jour tous les cinq ans afin d'assurer l'efficacité de la réglementation, tout en maintenant la certitude, la stabilité et l'engagement à l'égard de l'objet de la réglementation (Government of Alberta, 2012, p. 2).

2.2.1.4 Cadre de gestion des écosystèmes terrestres de la municipalité régionale de Wood Buffalo (SEWG et CEMA, 2008)

Objet de l'évaluation	○ Gérer les effets cumulés du développement et de l'utilisation des ressources sur les écosystèmes et les paysages de la municipalité régionale de Wood Buffalo (MRWB) afin de préserver l'intégrité des écosystèmes, tout en permettant l'exploitation des sables bitumineux, pour tenir compte des valeurs des intervenants et de la société dans les objectifs environnementaux, économiques et sociaux.
Approche de mobilisation	○ Ateliers de consensus : une série d'ateliers a été organisée pour parvenir à un consensus sur divers aspects tels que les principes, les modèles, les outils et les indicateurs. ○ Planification de scénarios : des modèles de simulation ont servi à évaluer les résultats selon différents scénarios de gestion. ○ Ateliers du cercle des Aînés : ateliers avec des Aînés autochtones pour intégrer le savoir et les valeurs écologiques traditionnelles dans le cadre.
Résultats de l'étude	○ Examen et renouvellement du document-cadre tous les cinq ans dans le cadre du processus de gestion adaptative, y compris une mise à jour des modèles et des hypothèses avec de nouvelles données, y compris les résultats des activités de recherche et de suivi, et l'ajustement des stratégies de gestion, au besoin.

L'objectif du cadre de gestion des écosystèmes terrestres était de concilier les diverses utilisations des terres (notamment l'exploitation des sables bitumineux) dans la MRWB, en Alberta, avec des objectifs de durabilité plus larges, notamment en ce qui concerne l'intégrité des écosystèmes. Malgré l'activité industrielle, cette région abrite certains des meilleurs écosystèmes intacts de la province, tels que la forêt boréale et les milieux humides. Le cadre s'appuie sur l'approche recommandée par la Cumulative Environmental Management Association (CEMA) pour gérer les effets cumulatifs des activités de développement et de l'utilisation des ressources sur les écosystèmes et les paysages de la MRWB (SEWG et CEMA, 2008, p. 2).

Le cadre même énonce les objectifs généraux définis par ses auteurs et assortis d'indicateurs choisis pour mesurer les progrès accomplis vers l'atteinte de ces objectifs. Des données de base ont été recueillies afin de mieux comprendre l'état actuel des indicateurs choisis et de créer un scénario de gestion de base. Trois autres scénarios de gestion possibles ont ensuite été élaborés aux fins de comparaison avec le scénario de gestion de base : 1) l'élargissement des aires protégées, 2) la gestion de l'accès (en limitant davantage l'accès des véhicules hors route), et 3) les approches novatrices (améliorations technologiques et gains d'efficacité dans les industries extractives).

Le cadre de gestion des écosystèmes terrestres a été élaboré par consensus dans le cadre d'une série de 20 ateliers, dont deux ateliers à l'intention des Aînés. Le rapport final souligne que les droits ancestraux et issus de traités [traduction] « n'ont pas été explicitement pris en compte, sauf indirectement par l'inclusion de l'utilisation traditionnelle des terres comme l'une des valeurs sociales et culturelles de la région ainsi que par l'inclusion du maintien des possibilités d'utilisation traditionnelle des terres autochtones comme l'un des objectifs régionaux du cadre » (SEWG et CEMA, 2008, p. 10).

Le volet évaluation de ce cadre a conclu que plus de la moitié des indicateurs environnementaux évalués se trouvaient dans des conditions nécessitant une action immédiate, selon l'information disponible, et a recommandé l'application d'une approche de gestion triadique » comprenant la désignation de trois zones d'utilisation des terres (c.-à-d. intensive, extensive et protégée). Les stratégies de gestion incluses sont basées sur la science et le savoir écologique traditionnel. Le rapport sur le cadre recommande une

Revue des récentes études de cas de l'évaluation régionale, et synthèse des pratiques exemplaires

mise à jour tous les cinq ans du cadre lui-même et propose un calendrier de mise en œuvre des activités de suivi au cours des trois prochaines années.

2.2.1.5 Évaluation environnementale stratégique de Wood Buffalo (IEC, 2018)

Objet de l'évaluation	○ Évaluer les effets cumulatifs de tous les projets de développement sur les valeurs du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo (PNWB) selon trois objectifs : ○ Améliorer la gestion : améliorer le recensement, la reconnaissance et la gestion des effets cumulatifs dans le parc. ○ Étayer les évaluations : fournir de l'information pour appuyer l'efficacité des évaluations environnementales au niveau du projet. ○ Influencer sur le plan d'action : contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action pour la protection des valeurs universelles exceptionnelles du site du patrimoine mondial du PNWB.
Approche de mobilisation	○ Participation des Autochtones : le document reconnaît la mobilisation des groupes autochtones locaux, notamment par l'intermédiaire de réunions et de discussions en personne pour intégrer le savoir traditionnel autochtone. ○ Consultations du gouvernement et des chercheurs : discussions téléphoniques avec le personnel du gouvernement, des chercheurs, des associations sectorielles et des organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE). ○ Revue de littérature : examen approfondi de l'information et des documents existants fournis par des experts, des intervenants et des organismes gouvernementaux.
Résultats de l'étude	○ Souligne la nécessité d'agir immédiatement pour prévenir les dommages irréversibles à l'écosystème et aux modes de vie autochtones. ○ Élaboration d'un plan d'action multilatéral auquel participeront des groupes autochtones, des organismes gouvernementaux et d'autres intervenants afin de protéger les valeurs du site du patrimoine mondial du parc.

Le PNWB, situé dans le nord de l'Alberta et le sud des Territoires du Nord-Ouest, est le plus grand parc national du Canada et de l'Amérique du Nord (il couvre une superficie totale de 44 807 kilomètres carrés) et un site du patrimoine mondial de l'UNESCO. En 2014, la Première Nation crie Mikisew a demandé au Comité du patrimoine mondial de changer le statut du parc et de le considérer comme *En péril*. La pétition initiale de la PNCM auprès du Comité du patrimoine mondial a été lancée après que les Aînés de la PNCM et d'autres utilisateurs des terres ont exprimé leurs préoccupations concernant les changements observés dans l'environnement local et les modes de vie de la PNCM.

Le Comité du patrimoine mondial a répondu en 2015 en demandant au Canada « d'entreprendre une évaluation environnementale stratégique (EES) des impacts cumulatifs de tous les développements (y compris les barrages hydroélectriques, l'exploitation des sables bitumineux et l'exploitation minière) sur les valeurs [universelles exceptionnelles] du PNWB » (IEC, 2018, EX-1). Ce rapport présente les résultats du processus d'évaluation et vise à « évaluer les impacts cumulatifs de tous les développements sur les valeurs du patrimoine mondial du PNWB en incluant le savoir autochtone et la science » (IEC, 2018, EX-1).

L'étude est axée sur les valeurs du patrimoine mondial du PNWB, qui se répartissent en trois catégories : phénomènes naturels remarquables ou aires d'une beauté naturelle exceptionnelle (dans le PNWB, la faune migratrice et les caractéristiques naturelles rares); processus écologiques et biologiques représentatifs en cours (dans le PNWB, l'écosystème des prairies des Grandes Plaines et de la forêt boréale); habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation de la diversité biologique (dans le PNWB, ces habitats comprennent l'habitat de reproduction de la Grue blanche, espèce en voie de disparition).

L'évaluation est une étude documentaire réalisée sur 15 mois par des experts-conseils externes pour Parcs Canada. Le rapport s'appuie sur une analyse documentaire « boule de neige » fondée sur des documents transmis par des experts, notamment des représentants de l'industrie, du milieu universitaire, des Autochtones et du gouvernement. L'examen a été complété par des réunions et des échanges de courriel. L'étude s'est déroulée en quatre étapes :

- Étape 1 – Définir l'approche, les objectifs et les résultats souhaités de l'évaluation, y compris la création d'un cadre d'évaluation des valeurs du patrimoine mondial et des résultats souhaités pour celles-ci.
- Étape 2 – Évaluer l'état actuel et la tendance des valeurs du patrimoine mondial. (Il s'agissait de lier l'échelle géographique à l'échelle temporelle, d'établir l'approche pour la recherche d'information et de déterminer les voies d'effets et les valeurs environnementales.)
- Étape 3 – Projeter les tendances futures des valeurs du patrimoine mondial en élaborant une approche d'évaluation des effets cumulatifs, en évaluant les effets potentiels et les tendances du « développement raisonnablement prévisible » et des changements climatiques ainsi que leur potentiel cumulatif.
- Étape 4 – Formuler des recommandations visant à atténuer ou à renverser les tendances des effets cumulatifs et à combler les lacunes dans les connaissances.

Compte tenu des préoccupations de la PNCM et des collectivités environnantes, un effort a été fait pour inclure le savoir, les perspectives et les commentaires des Autochtones dans le rapport. Une longue série de recommandations a été incluse. L'accent est mis sur la collaboration entre les divers ordres de gouvernement, y compris les gouvernements autochtones, et l'on recommande d'appliquer le principe de précaution et d'utiliser la gestion adaptative. Le rapport indique que [traduction] « les recommandations formulées dans le présent rapport sont mises de l'avant à titre de considérations pour les administrations responsables dans le cadre du Plan d'action multilatéral en cours d'élaboration pour le PNWB » (IEC, 2018, EX-5).

L'élaboration de ce plan d'action a été achevée en 2019; sa mise en œuvre a débuté la même année, mais a été perturbée par la pandémie de COVID-19. Même si le Comité du patrimoine mondial a conclu que l'inscription du PNWB sur la Liste du patrimoine mondial en péril n'est pas recommandée dans l'immédiat, il demeure préoccupé par l'absence de mesures correctives et de résultats souhaités et a l'intention de réexaminer la question en 2026 (Comité du patrimoine mondial, 2022).

Parcs Canada a géré le processus de mobilisation aux fins de l'évaluation en tenant des appels, des réunions et des ateliers avec des représentants des 11 communautés autochtones qui collaborent régulièrement avec le PNWB ainsi qu'avec d'autres collectivités situées plus au sud. Selon la collectivité, la mobilisation par le gouvernement a pris la forme de réunions avec les dirigeants élus, les Aînés, les utilisateurs des terres et les détenteurs du savoir, avec l'appui du personnel technique et des experts/consultants externes (IEC, 2018, p. 3-6). Par ailleurs, plusieurs collectivités ont également soumis des rapports écrits et des commentaires sur des rapports provisoires. Parcs Canada a également produit des bulletins et publié de l'information sur [le site Web du PNWB](#); le tout a également été distribué aux groupes autochtones au sud du PNWB et aux représentants de l'industrie et des ONGE. Dans certains cas, Parcs Canada et ses consultants ont également communiqué directement par téléphone et/ou en personne avec des représentants de l'industrie et des ONGE.

Le présent rapport est le résultat de la pétition de la PNCM et des préoccupations concernant l'intégrité de l'écosystème local; les préoccupations de la Nation ont été énumérées tout au long du rapport. L'évaluation a révélé des tendances négatives pour les principaux attributs du PNWB, notamment des changements dans les propriétés hydrologiques.

2.2.1.6 Étude des effets cumulatifs au mont Chief (CMS) : évaluation de l'empreinte de l'activité humaine dans le sud-ouest de l'Alberta (Wilson et Hudson, 2011)

Objet de l'évaluation	○ Fournir de l'information sur les conséquences possibles des changements dans l'utilisation et l'aménagement des terres de la région (sud-ouest de l'Alberta) si les tendances actuelles se maintiennent. ○ Offrir une vision du paysage d'ici 2057 et comprendre les répercussions possibles de l'évolution de l'utilisation des terres et leur incidence sur la vie des résidents actuels et futurs.
Approche de mobilisation	○ Participation de plusieurs intervenants : l'étude a été dirigée par un groupe de travail consensuel composé de représentants de différents secteurs, notamment des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales (ONG), de l'industrie, des Premières Nations et des propriétaires fonciers. ○ Contribution de la communauté : le groupe d'intervenants de la CMS, composé de représentants de diverses organisations, a fourni des commentaires précieux dans le cadre de l'étude. ○ Sensibilisation du public : des efforts ont été déployés pour promouvoir les résultats de l'étude au moyen de présentations publiques.
Résultats de l'étude	○ L'étude encourage la mobilisation des collectivités et l'influence politique pour gérer les effets cumulatifs et maintenir la santé environnementale et sociale de la région. ○ Elle souligne l'importance de la planification et de la prise de décisions pour équilibrer les avantages liés à l'utilisation des terres et les obligations environnementales.

La portée de la CMS a été étendue à la région du mont Chief, dans le sud-ouest de l'Alberta, dans le bassin versant de la rivière Oldman et, dans une moindre mesure, dans le bassin de la rivière Milk, zone qui comprend des réserves des Premières Nations et un parc national. La zone couvre environ 925 000 hectares et comprend cinq grandes écorégions naturelles : alpine, subalpine, prairie-parc des contreforts, fétuque des contreforts et prairie mixte. Parmi les préoccupations des résidents de la région figurent les effets de l'utilisation des terres à court et à long terme sur les réserves d'eaux souterraines et de surface, la qualité de l'eau, les populations d'espèces sauvages et leurs habitats, la fragmentation des terres, l'intégrité des prairies indigènes et les terres agricoles (Wilson et Hudson, 2011, p. 1).

Cette étude est le fruit des travaux d'un groupe de travail multipartite composé de membres d'organismes provinciaux et fédéraux, de représentants de l'industrie, de représentants de nations autochtones et de propriétaires fonciers. Elle a été préparée en réponse aux préoccupations locales concernant les effets à long terme possibles des changements de l'utilisation des terres. L'évaluation est axée sur les tendances de l'utilisation des terres et une volonté locale de mieux comprendre les tendances et les conséquences qui peuvent résulter des décisions individuelles et/ou communautaires en matière d'utilisation des terres (Wilson et Hudson, 2011, p. 1). L'objectif déclaré de l'étude était de rassembler l'information sur les issues potentielles des changements de l'utilisation des terres et des activités de développement dans la zone, selon un scénario de « statu quo », plutôt que d'établir une politique, en tant que contribution aux discussions sur la planification locale.

Comme pour l'évaluation du bassin versant de la rivière Saskatchewan Nord décrite à la section 2.21.1.1, le logiciel ALCES a été utilisé pour modéliser des scénarios de changements potentiels de l'utilisation des terres (p. ex. sous l'effet de la production d'énergie, de l'agriculture, de l'exploitation minière, de la croissance démographique, etc.) et les effets possibles sur les écosystèmes et les populations.

2.2.1.7 Plan côtier de l'île Cortes pour la conchyliculture (Government of BC, 2003)

Objet de l'évaluation	○ Résoudre les conflits liés à l'utilisation des ressources entre la conchyliculture et d'autres utilisations des ressources locales, comme la pêche commerciale, le tourisme et les loisirs.
Approche de mobilisation	○ Consultations publiques : participation du public au moyen de réunions portes ouvertes et de réunions publiques. ○ Comité consultatif : un comité composé de membres de la collectivité locale a formulé des commentaires sur l'ébauche de projet. ○ Participation des Premières Nations : collaboration avec les Premières Nations, en particulier les Premières Nations de Klahoose et de Sliammon, à l'élaboration du plan. ○ Collaboration avec l'Agence : collaboration avec le personnel des gouvernements provincial et fédéral pour obtenir des conseils et de l'information pendant l'élaboration du plan.
Résultats de l'étude	Les activités de suivi proposées comprenaient : ○ Acceptation, examen et adjudication des demandes de concessions et de permis de conchyliculture, conformément aux dispositions de l'unité de planification et aux conditions de gestion. ○ Mise en œuvre de mesures de conformité et d'exécution, le cas échéant, pour la conchyliculture et le mouillage privé. ○ Lancement d'une étude de faisabilité d'une station de pompage des eaux usées à Squirrel Cove. ○ Lancement des évaluations de la conservation du milieu marin.

Bien qu'il soit considéré comme un exercice de planification côtière, le plan côtier de l'île Cortes pour la conchyliculture était de nature réactive (plutôt que proactive) : le plan a été lancé pour répondre aux préoccupations des intervenants concernant le développement actuel de la conchyliculture et d'autres utilisations et valeurs, telles que le tourisme, les loisirs, la pêche, etc. Fait important, ces eaux constituent le territoire traditionnel des Premières Nations de Klahoose, de Sliammon et d'Homalco et sont visées par la déclaration d'intention de la Société du Traité Hamatla, car il était nécessaire de planifier les activités dans cette zone pour tenir compte des utilisations socioculturelles et économiques de ces Premières Nations.

Ce plan s'appuie sur le plan sommaire d'utilisation des terres de l'île de Vancouver (2000), qui avait fait de cette zone une priorité en raison des tensions liées à son utilisation, avec une attention particulière sur le port de Gorge (Government of BC, 2003, p. 3). Au final, le plan fournit un cadre pour une prise de décisions éclairée sur les projets de développement dans la zone visée par le plan et établit les voies de gestion des relations et des conflits futurs entre les gouvernements, les Premières Nations et l'industrie. La portée du plan a été élargie afin d'inclure l'île Cortes, deux îles voisines, plusieurs chenaux, les eaux littorales, la ligne de rivage et les zones intertidales jusqu'à la laisse de marée haute, tous situés à l'intérieur des limites administratives du district régional de Comox-Strathcona (DRCS) (Government of BC, 2003, p. 1).

Le district régional avait précédemment mis en place un comité communautaire de planification de la conchyliculture en réponse aux préoccupations des intervenants, et ce même comité a été sollicité pour agir en tant que comité consultatif afin de fournir des commentaires sur l'ébauche du plan au gouvernement de la Colombie-Britannique et au district régional. Le processus d'élaboration du plan a été dirigé par le personnel du gouvernement et comprenait des consultations sous forme de journées portes ouvertes, de réunions téléphoniques et de conversations avec les groupes d'intérêts, les

détenteurs de droits et les intervenants ainsi que les organismes gouvernementaux concernés. Les auteurs des évaluations régionales ont tenu de nombreuses réunions avec le comité consultatif, auxquelles le public a également été autorisé à assister. Les quatre nations autochtones ont été invitées à participer au processus de planification, et deux ont accepté l'invitation; en outre, la Société du traité Hamatla a examiné la dernière ébauche du plan et le personnel a fourni une réponse technique. Le rapport définitif sur le plan a été distribué à toutes les Premières Nations pour examen et commentaires officiels (Government of BC, 2003, p. 6). Le rapport sur le plan comprend un calendrier des mesures de suivi et des annexes détaillées énumérant les préoccupations soulevées lors des processus de consultation ainsi que les réponses des rédacteurs du rapport.

2.2.1.8 Plan côtier de Johnstone-Bute (Government of BC, 2004)

Objet de l'évaluation	Évaluation des implications environnementales et économiques du plan côtier de Johnstone-Bute : ○ Évaluation des risques environnementaux pour comprendre les effets positifs et négatifs potentiels des activités humaines sur l'environnement. ○ Évaluation de l'incidence économique des recommandations du plan sur les utilisations commerciales clés, compte tenu des coûts et des avantages pour assurer la viabilité économique et la durabilité.
Approche de mobilisation	○ Consultations publiques : des journées portes ouvertes ont été tenues pour informer et faire participer la communauté. ○ Comité consultatif : un comité consultatif local de bénévoles représentant divers intérêts dans la zone visée par le plan a été formé. ○ Consultation des Premières Nations : le plan a fait l'objet d'une consultation avec les Premières Nations, qui ont été invitées à donner leur avis. ○ Mobilisation des groupes d'intérêt : le plan a été examiné avec des groupes d'intérêt, des intervenants et des associations sectorielles à diverses étapes.
Résultats de l'étude	Parmi les activités de suivi proposées : ○ Présentation de demandes officielles de divers organismes exprimant leur intérêt. ○ Établissement de notes et de réserves. ○ Élaboration de lignes directrices opérationnelles et de normes fondées sur le rendement pour réduire l'impact des opérations dans les concessions sur les colonies d'oiseaux et les habitats des oiseaux migrateurs. ○ Formulation de lignes directrices opérationnelles et de normes fondées sur le rendement afin de réduire le plus possible l'incidence des opérations dans les concessions sur les ours et leurs habitats. ○ Préparation d'un rapport d'audit et reformulation du plan officiel, au besoin. ○ Examen des variations des unités de planification.

Contrairement au plan côtier présenté dans la section précédente, l'objectif du plan côtier de Johnstone-Bute était de recenser de manière proactive des stratégies de développement durable en milieu marin ainsi que des possibilités de diversification (économique), tout en préservant les valeurs écologiques et culturelles. La zone d'intérêt comprend 1 099 kilomètres de rivage et 83 996 hectares de milieu marin de Port Neville, sur le détroit de Johnstone, à la partie nord du passage Discovery. Cette zone accueille plusieurs activités marines, notamment la pêche commerciale, la pisciculture, la conchyliculture, la manutention et l'entreposage des grumes, le transport maritime et les activités récréatives publiques et commerciales.

L'étude a été élaborée en collaboration avec le ministère de la Gestion durable des ressources (MGDR) de la Colombie-Britannique et le ministère de la Pêche et des Océans. Le processus de planification a été dirigé par le personnel du gouvernement, qui a de nouveau sollicité les commentaires d'un comité consultatif composé de neuf membres représentant des groupes intéressés dans la zone d'intérêt. Ce comité consultatif s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'élaboration du plan pour examiner les documents de planification et discuter des stratégies d'évaluation.

L'équipe de planification a choisi d'adopter une approche « consultative » à l'égard d'une mobilisation élargie plutôt qu'une approche axée sur la négociation par consensus à l'aide de tables de planification des intervenants, ce qui signifie que le public et les groupes d'intérêt concernés ont été invités à examiner l'ébauche du plan et à faire part de leurs commentaires, au lieu d'être contraints de participer à plusieurs étapes du processus, lequel s'est tenu de janvier 2003 à décembre 2004. La mobilisation a

pris la forme de consultations de deux nations autochtones et du DRCS, de deux journées portes ouvertes et d'une période de commentaires du public.

2.2.1.9 Plan côtier du détroit Kyuquot (Government of BC, 2003b)

Objet de l'évaluation	○ Établir une base écologiquement durable du développement côtier dans le détroit Kyuquot, conformément aux principes de gouvernance pour la durabilité du MGDR de la Colombie-Britannique.
Approche de mobilisation	○ Séances de planification avec les nations autochtones et l'administration locale ainsi que le comité consultatif, le conseil de bande des nations autochtones, les intervenants et les représentants des districts régionaux; examen des versions provisoires et définitives de la documentation liée au plan.
Résultats de l'étude	Parmi les activités de suivi : ○ Élaboration d'une étude sur les obstacles et les possibilités de l'industrie côtière. ○ Élaboration de lignes directrices opérationnelles et de normes fondées sur le rendement pour réduire le plus possible l'impact des opérations dans les concessions sur les colonies d'oiseaux et leur habitat. ○ Lancement des évaluations de la conservation du milieu marin et des travaux de gestion intégrée dans la zone visée par le plan.

Comme le décrit la section précédente, ce plan a été élaboré conjointement par le MGDR de la Colombie-Britannique et deux autres organismes provinciaux en réponse aux souhaits des collectivités côtières locales d'assurer la durabilité du détroit Kyuquot. Il s'agissait plus précisément d'assurer un équilibre entre, d'une part, le développement économique et, d'autre part, la durabilité de l'environnement et les valeurs culturelles. La pêche commerciale, la pisciculture, la conchyliculture, la manutention et l'entreposage des grumes, le transport maritime et les activités récréatives publiques et commerciales sont tous pratiqués dans le détroit. Il a été déterminé que le détroit Kyuquot représente une zone de planification côtière prioritaire dans le plan sommaire d'utilisation des terres de l'île de Vancouver de 2000, en raison de sa gamme d'utilisations.

L'objectif général de ce plan était d'assurer un développement côtier durable, diversifié sur le plan économique et respectueux des valeurs, des cultures et des ressources locales importantes. La portée géographique du plan incluait les eaux du détroit Kyuquot, de l'inlet Malksope et du côté sud-est de l'inlet Ououkinsh, couvrant ainsi 545 kilomètres de rivage et représentant 550 kilomètres carrés d'eaux côtières. Le plan divise la vaste zone spatiale représentée par le détroit Kyuquot en 19 sous-unités, chacune ayant des utilisations recommandées basées sur ce qui a été jugé acceptable et approprié en fonction des caractéristiques biophysiques et socioéconomiques de cette sous-unité.

Le processus de planification dirigé par le gouvernement a encore une fois obtenu l'appui d'un comité consultatif composé de membres des collectivités locales et a adopté une approche de mobilisation consultative (plutôt que consensuelle), dans le cadre de laquelle le public et des groupes d'intérêt particuliers ont été invités à examiner le plan et à faire part de leurs commentaires (Government of BC, 2003b, p. 3). L'élaboration du plan a pris un an du début à la fin et a bénéficié de l'apport des bandes des Premières Nations des Ka : 'yu : 'k't'h et des Che:k'tles7et'h', du district régional et du public, ainsi que de deux journées portes ouvertes et d'une période de commentaires du public.

Le plan est axé sur la conchyliculture, mais il tient également compte des loisirs, de la conservation, des préoccupations des propriétaires de terres en aval et d'autres valeurs en ce qui concerne les possibilités de concessions conchyliques.

2.2.1.10 Cadre d'évaluation des effets cumulatifs à grande échelle pour la région de Cariboo-Chilcotin (Dawson, Hoffos, et McGirr, 2015)

Objet de l'évaluation	○ Évaluation des effets environnementaux cumulatifs des activités humaines et des processus naturels sur six valeurs environnementales dans la région de Cariboo-Chilcotin en Colombie-Britannique.
Approche de mobilisation	○ Les stratégies de mobilisation ne sont pas décrites dans le rapport.
Résultats de l'étude	○ Élaboration d'un outil d'aide à la décision pour évaluer les risques environnementaux. ○ Amélioration des méthodes d'évaluation en fonction des commentaires reçus.

Cette étude, élaborée par des experts techniques agissant pour le compte du gouvernement de la Colombie-Britannique, comprend un outil d'aide à la décision et une évaluation des effets environnementaux cumulatifs des activités humaines et des processus naturels sur six valeurs environnementales dans la région de Cariboo-Chilcotin en Colombie-Britannique : la biodiversité des forêts, la stabilité hydrologique, l'orignal, le cerf mulet, l'ours grizzli et la martre. L'outil utilise des indicateurs pour évaluer l'importance écologique, les risques et les mesures d'atténuation actuelles associés à chaque valeur environnementale. Cet outil est destiné à faciliter la consultation des Premières Nations, l'évaluation des incidences sur l'environnement, la planification de l'utilisation du territoire et les décisions en matière de gestion des ressources.

L'évaluation réalisée à l'aide de cet outil a porté sur sept régions de la région de West Chilcotin. Cette région a été choisie en raison de son importance pour les Premières Nations locales et de sa diversité biophysique (on y retrouve dix sous-zones biogéoclimatiques distinctes). Le rapport présente les résultats pour cette zone d'étude, mais d'autres évaluations ont été réalisées pour l'ensemble de la région de Cariboo-Chilcotin.

Dans ce rapport, une approche basée sur le risque (c.-à-d. probabiliste) a été utilisée pour évaluer les effets cumulatifs, fournissant une méthode systématique et standardisée pour décrire les facteurs de risque et les niveaux de danger pour chaque valeur environnementale. Le rapport fait appel aux données existantes et au jugement professionnel, et ne contient aucune description d'un processus de consultation ou de mobilisation.

2.2.1.11 Évaluation des effets cumulatifs de l'essai opérationnel de Merritt (Valdal et Lewis, 2015)

Objet de l'évaluation	○ Fournir de l'information sur les conditions actuelles et les tendances passées ainsi que certaines interprétations des résultats et recommandations en matière de gestion dans le cadre d'un plus grand rapport d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs.
Approche de mobilisation	○ Aucune stratégie de mobilisation n'est consignée dans le rapport.
Résultats de l'étude	○ Proposer des travaux supplémentaires pour évaluer l'écart de risque par rapport à toutes les valeurs en fonction des propositions de développement à court terme, avec des recommandations classées en fonction des besoins en information, des pratiques de gestion des ressources et de l'élaboration de politiques.

Dans le cadre de son initiative de cadre des effets cumulatifs (CEF, pour « Cumulative Effects Framework »), la Colombie-Britannique a produit des rapports sur les conditions actuelles des différentes valeurs environnementales, qui fournit de l'information sur les conditions actuelles et les tendances passées ainsi que certaines interprétations des résultats et recommandations en matière de gestion. Les rapports d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs plus vastes (à l'instar du présent rapport) synthétisent les résultats des rapports sur les conditions actuelles de multiples valeurs, fournissent une évaluation des conditions futures potentielles et recommandent des mesures de gestion.

L'évaluation avait une portée spatiale assez large (c.-à-d. l'ensemble de la région Thompson-Okanagan de la Colombie-Britannique, soit environ 1,13 million d'hectares), mais se concentrait sur six valeurs environnementales en particulier : les cours d'eau où vivent des poissons, les populations d'orignaux, les populations de cerfs muets, les objectifs de qualité visuelle, les populations d'ours grizzlis et les zones de gestion des forêts anciennes. Les principaux critères de sélection de ces valeurs particulières semblent se rapporter à la disponibilité de l'information : les valeurs retenues avaient des objectifs de gestion approuvés, étaient considérées comme appuyant les intérêts autochtones ou l'exercice des droits ancestraux ou issus de traités, pouvaient être cartographiées spatialement et pouvaient subir des effets cumulatifs. Les mêmes valeurs ont été retenues pour toutes les études du CEF dans l'ensemble de la Colombie-Britannique; elles ne sont pas spécifiques à la région de Thompson-Okanagan.

Dans le cadre de cette évaluation, la Province a mis à l'essai une évaluation des effets cumulatifs et des méthodes de gestion pour la région de Thompson-Okanagan, en se concentrant sur les conditions actuelles, les tendances passées et les conditions futures à court terme des valeurs environnementales retenues. Pour chaque valeur, les examinateurs ont : 1) étudié la mesure dans laquelle les objectifs juridiques et stratégiques pour les facteurs qui ont une incidence sur les valeurs étaient ou n'étaient pas atteints, et/ou 2) utilisé une approche standard d'évaluation des risques (c.-à-d. risque x conséquences) pour évaluer les facteurs qui ont une incidence sur les valeurs.

Le processus d'élaboration de la méthode d'évaluation elle-même n'est pas décrit dans l'étude examinée. La méthode d'évaluation a été adoptée pour centrer les efforts de la Province [traduction] « sur le processus opérationnel d'évaluation et de gestion » (p. 2). Les recommandations issues de l'étude ont également été transmises à l'interne à la Province, soit en ce qui a trait à la nécessité d'obtenir plus d'information, soit en ce qui a trait à l'examen/la révision/l'élaboration des politiques.

À quelques exceptions près, cette étude a été entièrement conçue et mise en œuvre par une grande équipe du personnel de la Province de la Colombie-Britannique, comprenant des spécialistes techniques et des analystes des systèmes d'information géographique (SIG), qui ont utilisé des données déjà disponibles dans la province. Certains « experts en affaires » externes (c.-à-d. des représentants du secteur) ont été consultés, et un expert-conseil externe a réalisé des prévisions à court terme associées aux zones de gestion des forêts anciennes. À l'exception d'une vaste mobilisation à l'égard du CEF, il ne semble pas y avoir eu de mobilisation des intervenants dans le cadre de cette étude.

Il est à noter que, près de huit ans plus tard, ce rapport n'est toujours qu'une ébauche et aucun autre rapport d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs n'a été publié pour cette région (les rapports sur les conditions actuelles de la région, exigés par le CEF, ont continué d'être produits jusqu'en 2019, mais ont également cessé d'être produits depuis). La Colombie-Britannique affirme qu'elle a utilisé les résultats de cette étude dans le cadre de l'évaluation d'un parc éolien sans nom (Government of BC, 2019), mais il n'est pas clair si d'autres mesures ont été prises.

2.2.1.12 Initiative d'évaluation environnementale stratégique régionale du nord-est (Government of BC, s.d.)

Objet de l'évaluation	○ Évaluer les effets des activités de développement des ressources naturelles sur les droits des nations, avec l'intention d'utiliser les résultats pour étayer et recommander des réponses de gestion qui évitent, réduisent le plus possible, atténuent ou compensent les effets recensés, ou répondent à ceux-ci d'une autre manière.
Approche de mobilisation	○ Approche collaborative : la Province de la Colombie-Britannique et les nations signataires du Traité n° 8 ont participé à un niveau stratégique, ce qui témoigne d'un effort conjoint en matière de prise de décisions et de planification. ○ Consultation d'experts : recours à plusieurs consultants et experts externes pour la préparation de rapports de données techniques sur des valeurs environnementales particulières.
Résultats de l'étude	○ Recherche complémentaire : combler les lacunes dans les connaissances, réaliser des études environnementales et déterminer les besoins en matière de recherche et de planification stratégique afin d'atténuer les effets des activités pétrolières et de soutenir l'adaptation aux changements climatiques. ○ Surveillance : mise en œuvre d'études de base pour les évaluations d'impact futures.

Cette évaluation régionale, qui s'inscrit dans le cadre d'une initiative d'intendance de l'environnement plus large lancée en 2014, a débuté en 2015 sous la forme d'un accord entre la province de la Colombie-Britannique et sept nations signataires du Traité n° 8 destiné à évaluer les effets des activités d'exploitation des ressources naturelles sur les droits des nations en vue d'utiliser les résultats pour étayer et recommander des réponses de gestion qui évitent, réduisent, atténuent ou compensent les effets recensés, ou y donnent suite d'une autre manière. L'accord habilitant a été renouvelé en 2019. Bien que cette initiative soit désormais intégrée au programme plus vaste du CEF décrit pour l'essai opérationnel de Merritt ci-dessus (voir la section 2.2.1.11), elle se distingue par son approche à plusieurs égards, notamment l'utilisation d'un point de référence naturel (plutôt que d'objectifs juridiques/stratégiques) pour comprendre les incidences des résultats.

Cette initiative a été conçue en tant que collaboration entre la Colombie-Britannique et les nations, les deux parties ayant une participation à un niveau stratégique. Plusieurs consultants/experts externes ont été mobilisés dans la préparation de rapports de données techniques sur des valeurs précises à l'appui de l'évaluation.

Cette évaluation a porté sur une zone située dans le bassin de gaz de schiste de Montney et a pris en compte cinq valeurs : l'original, les forêts anciennes, l'eau, la jouissance paisible et les moyens de subsistance liés à l'environnement. Ces valeurs ont été sélectionnées pour répondre aux besoins des nations visées par le Traité n° 8 et pour être pertinentes pour toutes les zones du Traité n° 8. La Colombie-Britannique et les nations ont signé un accord pour collaborer à la définition d'une zone d'étude, à l'établissement des valeurs environnementales et des échelles temporelles et spatiales, à la description des conditions et des tendances actuelles, aux « optimisations » qui permettent à la fois le développement et l'exercice significatif des droits issus des traités, aux réponses de gestion et aux nouveaux mécanismes législatifs ou réglementaires.

Bien que plusieurs rapports sur les conditions actuelles des valeurs énumérées et un ensemble de données spatiales régionales aient été préparés, aucun autre progrès apparent n'a été réalisé sur le volet « évaluation » de cette initiative depuis son lancement il y a dix ans. Les pratiques de mobilisation ne sont pas détaillées dans la documentation produite au sujet de cette initiative jusqu'à maintenant, mais semblent avoir été principalement suivies par la Province et les dirigeants des nations concernées.

2.2.1.13 Évaluation et gestion des effets cumulatifs de la vallée de l'Elk (rapports techniques multiples) (Government of BC, 2013)

Objet de l'évaluation	○ Fournir un cadre qui appuie les décisions liées à la gestion des ressources naturelles et qui comprend des mesures d'évaluation, d'atténuation et de gestion des effets cumulatifs.
Approche de mobilisation	○ Prise de décision collaborative : faire participer les Premières Nations, l'industrie, les gouvernements et le public au processus décisionnel. ○ Participation des intervenants : le Groupe de travail, composé de divers intervenants, a élaboré le cadre de gestion des effets cumulatifs de la vallée de l'Elk et a participé à la planification et le suivi. ○ Savoir autochtone : appuyer des études dirigées par des Autochtones pour étayer l'évaluation d'impact (EI), et des occasions de corédaction de parties de rapports d'évaluation.
Résultats de l'étude	○ L'approche du cadre de gestion des effets cumulatifs doit être maintenue et adaptée, et s'assurer que les données recueillies aux fins de projets individuels puissent servir de manière coordonnée à élaborer des politiques et à soutenir des décisions à l'échelle de l'unité de paysage, de la sous-région et de la région. ○ La planification stratégique à long terme, avec un horizon temporel au-delà de l'étude actuelle de 50 ans (dans l'avenir), devrait être effectuée à l'échelle régionale afin de déterminer la meilleure façon d'assurer l'équilibre entre, d'une part, le rendement accru des composantes valorisées, et, d'autre part, les possibilités continues de mise en valeur des ressources.

Ce projet a été lancé en 2012 à la suite d'un atelier multipartite auquel ont participé l'industrie, des municipalités locales, le gouvernement, des Premières Nations, des ONGE et des particuliers, afin de répondre aux préoccupations croissantes concernant les effets cumulatifs dans la vallée de l'Elk. Cette étude comprend une évaluation des effets cumulatifs dans la vallée de l'Elk, dans le sud-est de la Colombie-Britannique, qui vise à fournir une approche intégrée de gestion des effets cumulatifs des activités humaines et des perturbations naturelles sur cinq valeurs environnementales sélectionnées : les forêts anciennes et matures, les écosystèmes aquatiques, le mouflon d'Amérique, l'ours grizzli et la truite fardée versant de l'ouest. En outre, le projet recense des réponses de gestion et des outils d'aide à la décision pour aider à équilibrer les avantages et les coûts de l'utilisation des terres et de l'exploitation des ressources dans la vallée de l'Elk.

La limite spatiale du cadre de gestion des effets cumulatifs de la vallée de l'Elk se situe dans une partie du territoire traditionnel des Ktunaxa, connu sous le nom de Qukin ʔamakʔis, ou Raven's Land (terre du corbeau). La limite s'étend depuis les eaux d'amont de la rivière Elk jusqu'à la ville d'Elko en aval, couvrant une superficie d'environ 3 568 kilomètres carrés. Cette région, hétérogène, comprend différents écosystèmes et subit l'impact de diverses utilisations des terres telles que l'exploitation du charbon, la foresterie, le développement résidentiel et les loisirs.

Le conseil de la Nation des Ktunaxa et d'autres groupes de la région ont plaidé en faveur de la mise en place d'un processus d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs pour la vallée de l'Elk. En conséquence, un groupe de travail a été créé en 2012 par Teck Coal Ltd., le conseil de la Nation des Ktunaxa, la Province de la Colombie-Britannique, le District de Sparwood (au nom du gouvernement municipal) et l'Elk River Alliance (une ONG), puis élargi pour inclure des représentants d'autres ministères, de sociétés d'exploitation des ressources et de groupes d'experts-conseils. En janvier 2015, le

ministère des Forêts, des Terres, de l'Exploitation des ressources naturelles et du Développement rural de la Colombie-Britannique a pris la direction du groupe.

L'étude reposait sur une collaboration avec les communautés autochtones potentiellement touchées et a fourni l'occasion d'utiliser les connaissances autochtones dans le processus d'évaluation même (p. ex., au moyen de la définition des composantes valorisées). Le projet a également appuyé des études menées par des Autochtones pour étayer l'EI, et des occasions de corédaction de parties de rapports d'évaluation.

2.2.1.14 Programme de gestion des effets cumulatifs de la Nation de Metlakatla (Kwon, 2016; Première Nation de Metlakatla, s.d.b; s.d.a)

Objet de l'évaluation	○ Éclairer la prise de décisions au niveau du projet et à l'échelle du territoire pour la Première Nation de Metlakatla. L'évaluation a été conçue pour gérer et maintenir des composantes valorisées prioritaires sur le territoire traditionnel de la Nation de Metlakatla en réponse à l'explosion de projets de développement, notamment les projets de gaz naturel liquéfié.
Approche de mobilisation	○ Consultation d'experts et collaboration : les chercheurs ont interrogé des experts, organisé des séances de travail avec des collaborateurs de recherche et participé à un atelier avec les gestionnaires de la Nation de Metlakatla. ○ Approche dirigée par des Autochtones : le programme a été entièrement lancé par la Metlakatla Stewardship Society, qui a formé une équipe composée de membres du personnel, d'experts-conseils et de chercheurs universitaires.
Résultats de l'étude	○ Mise en œuvre de la phase 2 : un processus en neuf étapes pour la phase 2 a été planifié; il comprenait la collecte de données de base, l'affinement de la phase 1 et la conception d'un programme de surveillance. ○ Élaboration de plans de mise en œuvre pour le suivi et la gestion des valeurs pilotes, ce qui implique de déterminer les changements ou ajustements organisationnels nécessaires au sein des services de la Nation de Metlakatla.

En 2014, en réponse à l'explosion des projets de développement – en particulier les projets de gaz naturel liquéfié – la Première Nation de Metlakatla a lancé un programme de gestion des effets cumulatifs pour son territoire traditionnel afin d'éclairer la prise de décisions à la fois au niveau du projet et à l'échelle du territoire. Cette étude est le fruit de ce programme.

Ce projet est inhabituel dans les études de cas que nous avons examinées, car il comprend un compte rendu extrêmement détaillé de l'approche d'établissement de portée. Tout d'abord, dans le cadre d'un exercice complet de définition des enjeux, un inventaire exhaustif des valeurs environnementales a été dressé à partir de l'examen des documents pertinents disponibles, afin de relever les questions et les préoccupations. Pour réduire le nombre de valeurs environnementales à inclure dans l'étude à un niveau gérable, les gestionnaires de la Nation de Metlakatla ont choisi de se concentrer sur les espèces clés de l'environnement marin, réduisant ainsi leur liste initiale de valeurs recensées, la faisant passer de 628 à 85 valeurs. Ensuite, des critères de sélection des valeurs et des indicateurs ont été élaborés et utilisés pour créer une liste initiale des valeurs candidates. Dans ce processus, les critères de sélection des composantes valorisées du bureau d'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique ont été utilisés comme point de départ, avec des ajustements pour combler les lacunes recensées à la fois dans la littérature académique et le savoir de la Nation de Metlakatla. Nous avons ainsi dressé une liste révisée de 14 valeurs environnementales. Les chercheurs ont ensuite interrogé des experts, organisé des

séances de travail avec des collaborateurs de recherche et participé à un atelier avec les gestionnaires de la Nation de Metlakatla, au cours duquel la pertinence des valeurs environnementales et des indicateurs proposés a été analysée et affinée. Le résultat est une liste finale de seulement quatre valeurs environnementales (pilotes) : le saumon chinook, le crabe dormeur, l'eulakane et la palourde jaune.

La majeure partie des travaux ci-dessus a été exécutée dans le cadre de la phase 1 du programme de gestion des effets cumulatifs. Au cours de la phase 2 (mise en œuvre de mai 2015 à février 2016), un groupe de travail a été formé pour élaborer un cadre de surveillance de la palourde jaune, un recensement de la Nation de Metlakatla a été effectué pour recueillir des données socioéconomiques et des plans de travail ont été élaborés pour le projet pilote. La phase 3 du programme (terminée en 2017) a permis d'établir des points de référence pour la gestion et la surveillance des valeurs pilotes, et de poursuivre le recensement de la Nation de Metlakatla. Ce programme en est maintenant à la phase 4, qui consiste à élaborer des plans de mise en œuvre pour la surveillance et la gestion des valeurs pilotes. Ces plans déterminent quels changements organisationnels ou ajustements doivent être apportés à l'ensemble des services de la Nation de Metlakatla afin de mettre en œuvre des régimes de gestion pour chaque valeur pilote.

Il s'agit d'un programme d'effets cumulatifs entièrement dirigé par des Autochtones, lancé par la Metlakatla Stewardship Society, qui a formé une équipe composée de membres du personnel, d'experts-conseils et de chercheurs universitaires. Le [site Web](#) du projet de gestion des effets cumulatifs de la Nation de Metlakatla (Metlakatla First Nation, s.d.a) indique que la formation d'un partenariat de recherche entre la Première Nation de Metlakatla et l'Université Simon Fraser était importante pour le succès continu du programme.

Parmi les avantages, citons la reconnaissance de la Nation de Metlakatla en tant que leader dans ce domaine, le renforcement des capacités de la Nation et un programme qui aide la Nation à prendre de meilleures décisions sur les questions qui importent à son peuple. Les organisateurs du programme reconnaissent qu'en dépit d'un soutien fort de la part des dirigeants de la Nation l'adhésion de la communauté a été lente. De plus, le recours à des chercheurs universitaires a été précieux pendant l'élaboration du programme, mais n'est pas propice à la durabilité à long terme. Enfin, les auteurs notent que le programme est centré sur les valeurs de la Nation de Metlakatla et qu'il peut donc ne pas être adapté à d'autres nations ou gouvernements de la région (et pour cette raison, il n'est pas extensible).

2.2.1.15 Plan d'utilisation des terres des Tłıchq (Tłıchq Wenek'e) (Tłıchq Government, 2013)

Objet de l'évaluation	○ Protéger la terre pour les générations futures en élaborant des objectifs, des énoncés de planification et un ensemble de règles et de règlements appliqués par le ministère de la Culture et de la Protection des terres.
Approche de mobilisation	○ Conseils des Aînés : le plan, conçu et guidé par les Aînés, tient compte de leur expérience et de leur connaissance du territoire. ○ Ateliers communautaires : des ateliers ont été organisés dans les quatre communautés des Tłıchq afin de recueillir des commentaires. ○ Savoir traditionnel : une base de données sur le savoir traditionnel et des exercices de cartographie culturelle ont appuyé l'élaboration du plan. ○ Narration : le processus de narration des Tłıchq a été utilisé pour expliquer et comprendre l'importance de la terre.
Résultats de l'étude	○ Le plan doit être maintenu et mis à jour pour refléter les changements (changements mineurs, modifications à la suite de mises à jour importantes, examens tous les cinq ans pour s'assurer qu'il est conforme aux valeurs et aux objectifs des Tłıchq).

À la suite de l'accord des Tłıchq de 2005, le gouvernement des Tłıchq a entrepris une planification exhaustive de l'utilisation des terres sur son territoire qui reflète les valeurs et les utilisations traditionnelles des terres des Tłıchq. Il a ensuite créé le groupe de travail sur l'aménagement du territoire des Tłıchq, composé de deux Aînés de chaque communauté tłıchq (huit membres au total), afin de définir la vision et le processus de planification en vue de l'élaboration du plan d'utilisation des terres. Ce plan, élaboré par le gouvernement des Tłıchq, guide la gestion des terres des Tłıchq et tout développement futur.

Le plan d'utilisation des terres des Tłıchq couvre 39 000 kilomètres carrés de terres collectivement détenues par les Tłıchq au nord du Grand lac des Esclaves et au sud du Grand lac de l'Ours. Pour s'assurer que le plan et le processus de planification reflètent bien la culture des Tłıchq, des ateliers ont été organisés avec des représentants du gouvernement des Tłıchq et des Aînés tłıchq afin de définir les objectifs du plan et de recueillir le savoir traditionnel, principalement au moyen d'exercices de cartographie culturelle détaillés.

Le gouvernement des Tłıchq a collaboré avec le groupe de travail sur l'utilisation des terres à l'élaboration du plan d'utilisation des terres des Tłıchq. Le processus d'élaboration comprenait la consultation et la participation des communautés dans le cadre d'ateliers dans les quatre communautés tłıchq, l'utilisation de la narration par les Tłıchq, la prise en compte des conseils des Aînés, l'application d'une base de données du savoir traditionnel à long terme, et la langue tłıchq.

2.2.1.16 Plan d'action du programme de surveillance des effets cumulatifs des Territoires du Nord-Ouest 2021-2025 (Government of NWT, 2021)

Objet de l'évaluation	○ Réalisation, coordination et financement de la collecte, de l'analyse et de la communication d'information relative aux conditions environnementales afin de soutenir la prise de décisions en matière de gestion des ressources et le développement durable en améliorant la compréhension des effets cumulatifs sur des composantes environnementales clés telles que le caribou, l'eau et les poissons.
Approche de mobilisation	○ Comité directeur : mobiliser les gouvernements et les organisations autochtones par l'entremise du comité directeur pour obtenir une orientation de haut niveau. ○ Participation de la communauté : appuyer la surveillance communautaire et le renforcement des capacités de surveillance et de recherche des effets cumulatifs.
Résultats de l'étude	○ Vérification de suivi pour s'assurer que le programme génère des données, des analyses et des résumés crédibles et impartiaux des données de surveillance environnementale propres au caribou, à l'eau et aux poissons, notamment : ▪ les effets cumulatifs, ▪ les tendances environnementales, ▪ les conditions de référence. ○ Travaux de suivi pour permettre d'héberger, de présenter et d'échanger de l'information de surveillance de manière à appuyer la prise de décisions en matière d'environnement et le développement durable.

Le programme de surveillance des effets cumulatifs des Territoires du Nord-Ouest a été lancé pour réaliser, coordonner et financer la collecte, l'analyse et la communication d'information relative aux conditions environnementales afin de soutenir la prise de décisions en matière de gestion des ressources et le développement durable en améliorant la compréhension des effets cumulatifs sur le caribou, l'eau et les poissons (Government of NWT, 2021, p. 2). Le plan d'action énonce les objectifs, les mesures de gestion et les résultats de ce programme pour une période de cinq ans.

Les travaux se concentrent sur des valeurs environnementales spécifiques : les poissons, le caribou et l'eau. Ils portent aussi sur les zones actuellement aménagées, susceptibles d'être aménagées ou subissant d'autres changements de l'utilisation des terres.

Le programme est exécuté par le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, mais il est dirigé par un comité directeur qui rend des comptes aux gouvernements et aux organisations autochtones. Le comité est composé de représentants des gouvernements autochtones, fédéral et territorial ainsi que de conseils de cogestion (Government of NWT, 2021, p. 6). Certains organismes et gouvernements ont également le statut d'observateur et peuvent demander à devenir membres du comité directeur. Un modèle de gouvernance utile figure à la page 10 du rapport sur le plan d'action. Il existe également un comité directeur de l'audit composé de représentants des gouvernements autochtones, territorial et fédéral.

Selon le plan, les principales activités du programme sont les suivantes (Government of NWT, 2021, p. 2) :

- collaborer avec les partenaires pour comprendre les principales priorités en matière de surveillance;
- mener, coordonner et financer la surveillance, la recherche et l'analyse des effets cumulatifs;
- communiquer les résultats aux décideurs et au public;
- évaluer le programme et le régime réglementaire en facilitant l'audit environnemental des Territoires du Nord-Ouest.

L'élaboration de ce programme a été facilitée par les ententes sur les revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que par le mandat de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, qui prévoit l'établissement de plans de surveillance des effets cumulatifs.

2.2.1.17 Étude environnementale régionale des dunes Great (GSCHAC, 2007; Noble 2008)

Objet de l'évaluation	○ Fournir une évaluation complète de la région des dunes Great qui cible le capital naturel, humain, économique et environnemental.
Approche de mobilisation	○ Le comité consultatif scientifique (CCS) a organisé des séances et des ateliers distincts avec des groupes d'intérêt, notamment des éleveurs, des villes et des municipalités rurales, des ONGE, l'industrie gazière, divers ordres de gouvernement et des nations autochtones.
Résultats de l'étude	Les mesures de suivi sont les suivantes : ○ Mise en œuvre de recommandations spécifiques pour les zones de réserve, les zones hors réserve, l'écologie des incendies, les espèces à large répartition et les relevés. ○ Élaboration d'un plan de communications et de stratégies de surveillance.

En 2004, le comité d'examen de l'utilisation des terres de la région des dunes Great a présenté un rapport au gouvernement de la Saskatchewan préconisant la protection des ressources environnementales de ces dunes et demandant une étude environnementale régionale (EER). Bien que cette région soit considérée comme présentant un solide équilibre écologique, des inquiétudes ont été exprimées quant à la présence croissante d'espèces non indigènes, à l'impact global du développement économique dans la région ainsi qu'aux conflits entre les éleveurs, l'industrie gazière et les intérêts liés à la protection de l'environnement. En mars 2005, le gouvernement provincial s'est engagé à entreprendre cette étude en désignant la réserve écologique de la zone représentative des dunes Great. Le ministre de l'Environnement a nommé un CCS pour mener l'étude, qui comprend une évaluation des activités humaines touchant l'intégrité écologique et la durabilité de la zone.

Cette EER évalue le capital naturel, social et économique de la région des dunes Great, en Saskatchewan, selon différents scénarios de conservation et de développement. La zone d'étude comprenait huit municipalités rurales entourant les dunes Great sur 10 016,47 kilomètres carrés, ce qui représente environ 1,71 % de la superficie totale de la Saskatchewan. Au sein de cette zone d'étude plus vaste, une zone d'examen plus précise a été définie selon l'étendue spatiale des dunes et des prairies, qui ont fait l'objet d'études de référence (couvrant 2 029 kilomètres carrés de prairies indigènes reposant sur une couche presque ininterrompue de dépôts de sable non consolidé).

Le CCS a organisé des séances et des ateliers distincts avec des groupes d'intérêt, notamment des éleveurs, des villes et des municipalités rurales, des ONGE, l'industrie gazière, divers ordres de gouvernement et des nations autochtones.

L'EER comprenait une caractérisation des conditions naturelles, sociales et économiques de base de la région des dunes Great ainsi qu'une évaluation des changements dans certaines composantes de référence au fil du temps. À la suite de cette évaluation de base, trois scénarios de rechange ont été élaborés. Dans la phase d'analyse des scénarios, différents niveaux d'activité humaine dans la région des dunes Great ont été examinés en fonction de leur écart par rapport aux conditions de base. Dans les projections des scénarios, les résultats possibles fondés sur des tendances et des taux de changement précis, comme ceux liés à l'utilisation ou au développement des terres, qui se sont produits au fil du temps ont été présentés. Les activités liées à l'exploitation du gaz et à l'élevage ont été privilégiées, car elles sont considérées comme les plus susceptibles de provoquer des perturbations en surface et, par conséquent, de menacer l'intégrité écologique et la durabilité des dunes Great.

Cette étude comprend une section sur le capital humain, qui aborde les droits fonciers issus de traités, les traités avec les Premières Nations et les liens patrimoniaux. Un vaste sondage social auprès des résidents de la région des dunes Great a été mis en œuvre en avril 2006 afin de recueillir de l'information sur la manière dont trois activités économiques clés de la région pourraient affecter les ménages et les collectivités locales à court et à long terme.

2.2.1.18 Plan régional d'utilisation des terres dans le nord du Yukon (Vuntut Gwitchin et Government of Yukon, 2009)

Objet de l'évaluation	○ Développement d'une stratégie de gestion durable des terres afin d'assurer la mise en place de mesures de conservation visant à protéger les ressources culturelles et écologiques de valeur avant toute augmentation de l'activité d'utilisation des terres.
Approche de mobilisation	○ Consultations : des consultations officielles ont été organisées à Old Crow et avec la Première Nation des Nacho Nyak Dun (en tant que Première Nation touchée). ○ Contribution des Aînés : les Aînés des Gwitchin Vuntut ont transmis leur savoir traditionnel, leur sagesse et leur humour au cours du processus de planification. ○ Participation de la communauté : le plan reconnaît que de nombreux membres de la communauté d'Old Crow et utilisateurs des terres ont fait des contributions importantes au plan régional d'utilisation des terres. ○ Concept des partenaires du plan : concept lancé dès le début de l'exercice de planification pour élaborer le plan régional d'utilisation des terres avec la collaboration et la participation des partenaires du plan.
Résultats de l'étude	○ Mise en œuvre du plan : établir des protocoles d'examen et de modification du plan. ○ Révisions périodiques : le plan peut faire l'objet de révisions à intervalles réguliers. ○ Gestion adaptative : intégration des résultats des nouvelles recherches dans le plan. ○ Priorités de recherche suggérées : poursuite de l'étude des indicateurs d'effets cumulatifs et des incidences sur les ressources écologiques et culturelles.

Le Plan régional d'utilisation des terres dans le nord du Yukon a été élaboré par la Commission d'aménagement de la région du nord du Yukon, un groupe créé par les gouvernements du Yukon et des Gwitchin Vuntut et chargé de fonctionner collectivement en tant qu'entité publique de planification. L'élaboration du plan a été motivée par la nécessité de disposer d'un plan régional intégré d'utilisation des terres qui soit conforme aux valeurs et aux souhaits des Gwitchin Vuntut ainsi qu'aux intérêts des autres habitants du Yukon. Parmi les autres grands contributeurs figurent Canards Illimités Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, le Conseil d'aménagement du territoire du Yukon, la Commission d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel, les Aînés des Gwitchin Vuntut et les membres de la communauté d'Old Crow ainsi que les utilisateurs des terres.

Ce plan présente une stratégie de gestion durable des terres pour guider la prise de décisions dans la région de planification du nord du Yukon. Le plan s'applique à la région de planification du nord du Yukon (55 548 kilomètres carrés) et vise à orienter la gestion de toutes les terres publiques et des terres visées par un règlement dans la région, à l'exclusion des terres qui sont déjà gérées selon leur statut de zones protégées ou des zones de gestion spéciale. Les valeurs environnementales spécifiques et les secteurs d'intérêt du plan comprennent le pétrole et le gaz, la protection de la harde de caribous de la Porcupine, les effets du développement futur sur l'eau, les milieux humides et les zones riveraines, l'accès aux terres et aux ressources, les transports et les changements climatiques.

L'avant-propos du plan contient un graphique utile illustrant comment le plan devrait être utilisé par les décideurs.

2.2.2 Évaluations régionales en réponse au développement industriel

2.2.2.1 Projet sur les effets cumulatifs dans la baie Howe (rapports d'évaluation multiples) (Government of BC, 2014)

Objet de l'évaluation	○ Évaluer et gérer les effets cumulatifs dans la zone de la baie Howe, en Colombie-Britannique.
Approche de mobilisation	○ La Colombie-Britannique a collaboré avec les gouvernements locaux et les Premières Nations à élaborer ces évaluations; toutefois, les approches de mobilisation utilisées n'ont pas bien été décrites dans les documents examinés.
Résultats de l'étude	○ Non consignés dans les rapports examinés.

Le projet sur les effets cumulatifs dans la baie Howe a été mené pour évaluer et gérer les effets cumulatifs dans la zone de la baie Howe, en Colombie-Britannique. Cette évaluation a été lancée en réponse aux préoccupations concernant le potentiel d'effets cumulatifs sur les valeurs environnementales sous l'effet de l'augmentation des demandes d'utilisation des terres et d'exploitation des ressources dans la zone secteur. Le projet représente la première application par la Colombie-Britannique du cadre des effets cumulatifs (CEF, décrit précédemment dans la section 2.2.1.11) à la région de ressources naturelles de la côte sud.

En janvier 2014, la Province a approuvé la mise en œuvre progressive du CEF sur son territoire et a commencé à collaborer avec les gouvernements locaux et les Premières Nations à étudier la possibilité de lancer un projet d'évaluation des effets cumulatifs adapté à la zone de la baie Howe. La Province a approuvé l'élaboration de ce projet à l'été 2015 et s'est engagée à réaliser des évaluations des conditions actuelles de certaines valeurs initiales clés qui présentaient également un intérêt pour les Premières Nations locales, les intervenants et les autres ordres de gouvernement.

La portée géographique de cette évaluation s'étend du détroit de Georgia au sud presque jusqu'à la municipalité de villégiature de Whistler au nord; elle suit en général la hauteur du terrain et contient plusieurs petits bassins hydrographiques qui s'écoulent dans la baie Howe. Les valeurs environnementales visées par le plan comprennent la récupération d'écosystèmes terrestres et marins.

2.2.2.2 Analyse provinciale de l'empreinte environnementale (BC Hydro, 2021)

Objet de l'évaluation	○ Produire des mesures simples fondées sur des projets et des portefeuilles pour aider à orienter la prise de décisions en mettant en évidence les compromis environnementaux potentiels associés à chaque option énergétique.
Approche de mobilisation	○ Collaboration avec des chercheurs universitaires sous la direction du personnel de BC Hydro, mais aucune participation externe liée à cette analyse n'est décrite dans les documents examinés.
Résultats de l'étude	○ Le plan souligne la flexibilité de l'approche et sa capacité à intégrer des données supplémentaires ultérieurement, y compris des renseignements sociaux et culturels générés par les processus de consultation du public et de l'industrie. ○ Bien que le document ne propose pas explicitement de revoir ou de renouveler le plan, il met en évidence la capacité de l'approche de soutenir la prise de décisions qui reflètent des objectifs à long terme. Il souligne également les grandes incertitudes liées à l'emplacement des projets, laissant entendre que les futures versions du plan pourraient tirer parti de méthodes pouvant accroître le niveau de confiance dans les résultats.

L'analyse provinciale de l'empreinte environnementale a été réalisée dans le cadre du plan intégré des ressources de BC Hydro (plan sur 20 ans visant à optimiser les mesures prises pour répondre aux besoins prévus de la Colombie-Britannique en matière d'énergie et de capacité), déposé en tant que demande conformément à l'*Utility Commissions Act* provinciale. L'étude a été réalisée dans le but de produire des mesures simples fondées sur des projets et des portefeuilles pour aider à orienter la prise de décisions en mettant en évidence les compromis environnementaux potentiels associés à chaque option énergétique.

L'analyse tient compte des empreintes physiques directes des options de ressources des services publics à l'aide d'une liste de valeurs environnementales spécifiques. Dans cette analyse, les empreintes ont servi d'indicateur des incidences environnementales potentielles de chaque option relative aux ressources. Cette étude a été réalisée par des chercheurs de l'Université Simon Fraser sous la direction du personnel de BC Hydro. Dans le cadre de cette collaboration, 71 valeurs environnementales terrestres, 24 valeurs environnementales d'eau douce et sept valeurs environnementales marines ont été établies par les chercheurs et BC Hydro, d'après l'existence de données quantitatives accessibles au public et fondées sur la science qui :

- 1) ont été jugées pertinentes et applicables à la conservation ou à la protection des espèces et des écosystèmes;
- 2) étaient disponibles aux échelles requises et avec une couverture suffisante dans toute la province;
- 3) couvraient l'éventail des habitats, la géographie et l'étendue réglementaire pertinents pour les scénarios de développement énergétique du plan.

Comme il est indiqué, l'achèvement de la planification intégrée des ressources plus large était une exigence de la loi; cependant, l'approche particulière utilisée pour mener cette étude ne semble pas avoir été une réponse à une exigence prescriptive. L'approche a été élaborée par des chercheurs, qui se basés sur les principes de planification de la conservation.

Pour renforcer cette approche, les auteurs soulignent sa souplesse et le fait qu'elle pourrait permettre d'intégrer des données supplémentaires ultérieurement, notamment des renseignements sociaux et culturels générés dans le cadre de processus de consultation du public et de l'industrie (BC Hydro, 2021, 32, annexe O-3). Bien que cela n'ait pas été fait dans le cadre de la présente étude, ce cadre simplifié, mais souple pourrait permettre une comparaison directe des propositions de projet qui montrent d'autres perspectives d'avenir, avec une analyse à l'appui des décisions qui reflètent des objectifs à long terme. Les auteurs notent comme faiblesse de l'approche les grandes incertitudes associées à l'emplacement des projets : la simplicité de la méthode utilisée laisse supposer que l'analyse produite pourrait ne pas produire un niveau de confiance suffisant dans les résultats.

Bien que certains intervenants aient été consultés dans le cadre du plan intégré des ressources, aucune consultation sur cette analyse en particulier n'est consignée, et il n'est pas clair si les renseignements ou les préoccupations recueillis dans le cadre des efforts de mobilisation plus vastes ont été intégrés dans l'analyse de l'empreinte.

2.2.2.3 Évaluation environnementale régionale de Beaufort – principales constatations : résultats de la recherche et du groupe de travail 2011-2015 (Gouvernement du Canada, 2016)

Objet de l'évaluation	○ Établir une compréhension globale des incidences environnementales liées aux activités pétrolières et gazières extracôtières dans la région de la mer de Beaufort.
Approche de mobilisation	○ Partenariat : collaboration avec les organisations inuvialuites, l'industrie, les universités et les gouvernements. ○ Mobilisation communautaire : participation des six communautés inuvialuites à l'initiative.
Résultats de l'étude	○ Le document indique les lacunes qui subsistent en matière de recherche et qui nécessitent une étude plus approfondie, en soulignant la nécessité de recueillir des données à long terme afin d'améliorer les prévisions et de quantifier les incidences sur l'environnement. ○ Un dialogue continu et des partenariats avec tous les intervenants sont nécessaires pour assurer la considération d'information et de mesures appropriées. ○ Recommandations pour l'avenir : on recommande d'élaborer une stratégie régionale de gestion des déchets et d'intégrer les lignes directrices relatives aux changements climatiques dans les évaluations environnementales. ○ L'importance de la consultation des communautés et de la combinaison du savoir traditionnel et de la recherche scientifique est également soulignée en vue de la planification et de la préparation futures.

L'évaluation environnementale régionale de Beaufort (EERB) vise à mieux informer et préparer les Inuvialuits et les autres décideurs en ce qui concerne l'exploitation future des activités pétrolières et gazières dans la mer de Beaufort. En août 2010, le gouvernement du Canada a lancé ce programme de quatre ans d'une valeur de 21,8 millions de dollars, dirigé par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Le programme, une collaboration entre plusieurs groupes d'intervenants, avait pour objectif d'acquérir des connaissances ciblées pour améliorer la prise de décisions réglementaires, industrielles et communautaires dans la région de la mer de Beaufort.

Ce programme a réuni des Inuvialuits, l'industrie, le gouvernement, des organismes de réglementation et des chercheurs. Un total de 23 projets de recherche visant à combler les lacunes dans les renseignements clés dans neuf domaines de recherche ont été achevés. De plus, l'EERB a créé six groupes de travail pour étudier certaines questions transversales d'intérêt pour tous les intervenants ainsi que pour en rendre compte. Ces groupes de travail étaient dirigés par différentes organisations, dont AADNC, Environnement Canada, la Société régionale inuvialuit et l'Office national de l'énergie. Le gouvernement, l'industrie et les partenaires inuvialuits étaient représentés dans les six groupes de travail de l'EERB et dans les trois comités. Pour assurer l'alignement du programme de l'EERB sur l'orientation stratégique et les politiques du gouvernement du Canada, un comité de sous-ministres adjoints a également été créé.

Les noms de lieux inuvialuits ont été intégrés à l'évaluation : ces noms reflètent les activités des personnes dans différents sites, les ressources trouvées dans les zones, ou les événements importants qui se sont produits à certains endroits. Dans le cadre de l'évaluation, des seuils régionaux d'impact sur le bien-être et l'économie liés aux effets cumulatifs de différents scénarios de développement ont été présentés.

2.2.2.4 Évaluation environnementale stratégique dans la baie de Baffin et le détroit de Davis (plusieurs volumes) (CNER, 2019)

Objectif de l'évaluation	○ Mieux comprendre les effets potentiels des activités pétrolières et gazières dans les eaux canadiennes de la baie de Baffin et du détroit de Davis en dehors de la région du Nunavut (RN). ○ Le rapport d'évaluation a été préparé dans le but de servir d'outil pour soutenir les stratégies de planification régionale et orienter les futurs processus de prise de décisions et d'évaluation environnementale propres aux projets.
Approche de mobilisation	○ Sommet des intervenants : en 2015, un sommet a été organisé pour discuter de l'avenir du développement pétrolier et gazier; il s'agissait d'une première interaction avec les intervenants afin de comprendre leurs préoccupations et perspectives. ○ Participation de la communauté inuite : fournir à la communauté inuite des renseignements importants sur les activités pétrolières et gazières, en mettant l'accent sur l'importance de mobiliser les communautés locales et d'intégrer leurs contributions. ○ Embaucher un expert-conseil externe : un expert-conseil externe a été embauché pour aider à l'élaboration du rapport d'évaluation; il s'agit là d'un exemple de collaboration avec des experts dans le domaine.
Résultats de l'étude	○ Aucune étape future précise n'a été décrite dans les documents examinés.

En 2015, le gouvernement du Nunavut a organisé un sommet des intervenants pour discuter de l'avenir du développement pétrolier et gazier dans le territoire, et a par la suite souligné le besoin de fournir à la communauté inuite des renseignements importants sur les activités pétrolières et gazières. En guise de réponse, en 2017, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) a lancé une évaluation environnementale stratégique pour la région de la baie de Baffin et du détroit de Davis (CNER, 2019). Un expert-conseil externe a été embauché pour aider la CNER dans l'élaboration du rapport d'évaluation, en commençant par une évaluation de l'information existante sur les aspects physiques, biologiques et humains de la baie de Baffin et du détroit de Davis. Cette évaluation a également examiné les effets potentiels des activités pétrolières et gazières sur certaines composantes valorisées de l'écosystème et des facteurs socioéconomiques dans la région.

Cette évaluation a été réalisée afin de mieux comprendre les effets potentiels des activités pétrolières et gazières dans les eaux canadiennes de la baie de Baffin et du détroit de Davis en dehors de la RN. La zone d'étude comprend les zones extracôtières de la baie de Baffin et du détroit de Davis, le détroit de Lancaster, le détroit de Jones, le détroit de Smith et la partie sud du détroit de Nares. L'étude a également pris en compte les effets négatifs, les avantages et les stratégies de gestion des activités de développement pétrolier et gazier. Le rapport d'évaluation a été préparé dans le but de servir d'outil pour soutenir les stratégies de planification régionale et informer les futurs processus de prise de décisions et d'évaluation environnementale propres aux projets.

Ce rapport a défini quatre scénarios différents pour comparer les effets potentiels de différentes combinaisons d'activités pétrolières et gazières sur les valeurs environnementales et sociales (par rapport à un scénario de référence sans développement pétrolier et gazier). La prédiction des effets potentiels était basée sur des méthodes d'EI propres au projet, dont une caractérisation qualitative de l'ampleur, de l'étendue géographique, de la fréquence et de la durée. Le rapport a également tenu compte des changements climatiques et des effets concomitants sur les valeurs environnementales et sociales, et fourni une prédiction des effets futurs des changements climatiques dans la région.

2.2.2.5 Évaluation régionale des effets cumulatifs : les projets de développement de Manitoba Hydro sur les réseaux des rivières Churchill et Burntwood et du fleuve Nelson (Manitoba Conservation and Water Stewardship et Manitoba Hydro, 2014; Government of Manitoba et Manitoba Hydro, 2015; Manitoba Hydro et Government of Manitoba 2017; Manitoba Hydro, s.d.)

Objectif de l'évaluation	○ Évaluation des changements environnementaux et des effets socioéconomiques au fil du temps dus aux projets hydroélectriques au Manitoba.
Approche de mobilisation	○ Mobilisation initiale limitée : les phases initiales de l'évaluation régionale des effets cumulatifs ont inclus une mobilisation minimale du public et des communautés. ○ Connaissances du domaine public : les connaissances traditionnelles intégrées à l'évaluation se limitaient aux études existantes dans le domaine public, sans aucune nouvelle mobilisation ou inclusion des contributions des communautés. ○ Critique et retard : l'approche a été critiquée, car elle ne suit pas les pratiques exemplaires, par exemple la mobilisation communautaire. De plus, le projet est au point mort, peut-être à cause d'une perte de confiance du public.
Résultats de l'étude	○ Les prochaines étapes ne sont pas décrites dans les documents examinés.

Cette évaluation régionale a été lancée après le dépôt, en 2011, d'une déclaration d'impact environnemental devant la Commission de protection de l'environnement du Manitoba (CPEM) par Manitoba Hydro, qui proposait de construire et d'exploiter le projet de transmission de courant continu à haute tension Bipole III. L'étude propre au projet a conclu que celui-ci n'exercerait aucun effet cumulatif négatif important et que tout effet cumulatif résiduel après atténuation des effets serait négligeable. La CPEM n'a pas accepté les conclusions du promoteur, notant qu'il était difficile d'accepter qu'aucun effet cumulatif ne résulte des trente-cinq projets de Manitoba Hydro dans la région, construits sur une période de plus de 50 ans.

Cette réponse du gouvernement découlait, du moins en partie, des protestations des collectivités (certaines collectivités ont exprimé des craintes quant aux effets qu'elles ont subis et continuent de subir à cause des projets existants de Manitoba Hydro [Manitoba Conservation and Water Stewardship et Manitoba Hydro, 2014, 1]). La CPEM a recommandé que Manitoba Hydro, en collaboration avec la Province du Manitoba, réalise une évaluation régionale des projets de développement hydroélectrique antérieurs dans la région afin de mieux planifier les futurs projets. Cette étude est le résultat de cette recommandation.

La première itération de l'évaluation régionale (le rapport de la phase II) a été préparée par Manitoba Hydro et le gouvernement du Manitoba, conformément aux exigences d'un mandat fourni par la CPEM. Les limites spatiales ont été définies en fonction de ce que les auteurs considéraient comme écologiquement représentatif de certaines valeurs environnementales (p. ex. les aires de répartition des populations d'espèces sauvages). Les valeurs environnementales elles-mêmes ont été sélectionnées en fonction de l'expertise professionnelle et de l'examen documentaire des rapports sur les connaissances traditionnelles dans le domaine public. L'étude était axée sur l'impact des projets hydroélectriques jusqu'à la rédaction de ce texte et n'a présenté aucun scénario futur.

Les deux premières phases de l'étude semblent avoir mené peu de mobilisation. Le rapport final a décrit les effets cumulatifs sur les terres, l'eau et les personnes de manière explicite, « d'un point de vue technique » (Minister of Sustainable Development, 2017, 2). L'intégration des connaissances traditionnelles dans l'évaluation régionale était limitée aux études déjà disponibles dans le domaine public (Government of Manitoba et Manitoba Hydro 2015, 1.3-10). La Nation crie de Nisichawayasihk (2016, 7) – l'une des huit Premières Nations de la région d'intérêt de l'évaluation régionale des effets – a écrit sur le manque d'inclusion des connaissances traditionnelles dans l'étude et a indiqué que la participation des Premières Nations a « tout simplement été écartée par le gouvernement du Manitoba et Manitoba Hydro. Les résumés des effets sur chacune des communautés qui devaient être inclus dans le rapport de la phase II ont finalement été omis, les communautés n'ayant pas eu l'occasion de les examiner et de les commenter (Government of Manitoba et Manitoba Hydro, 2015, 3.5-9). Dans une modification au mandat initial, le ministre provincial du Développement durable a noté :

[traduction]

Il y avait un intérêt public considérable pour l'évaluation régionale des effets cumulatifs, mais les possibilités de participation des résidents et des communautés de la zone d'étude touchée à l'achèvement des deux phases de l'évaluation étaient limitées. Par conséquent, un programme de sensibilisation du public devrait être mis en place pour compléter les conclusions du rapport de la deuxième phase (minister of Sustainable Development, 2017, 1).

La CPEM, chargée de faciliter cette sensibilisation du public, a terminé un rapport en 2018. Elle a conclu que l'évaluation s'est écartée des pratiques exemplaires en ne réalisant pas un processus de mobilisation dès le départ, en se limitant à une analyse rétrospective et en utilisant une portée spatiale qui minimisait les effets. Elle a également indiqué que l'analyse souffrait d'un manque de données de référence, de sa dépendance à l'égard des recherches existantes, du manque de seuils scientifiques et de la prise en compte limitée des effets socioéconomiques sur les communautés.

Alors que l'évaluation régionale devait initialement comporter deux phases, elle est entrée dans sa troisième phase, où elle semble stagner. Les raisons de cette situation ne sont pas clairement énoncées, mais peuvent être déduites de la séquence d'événements décrite ci-dessus : une perte importante de confiance du public dans les résultats de l'étude dès le départ a grandement entravé la probabilité que le projet global soit mené à terme à la satisfaction des principaux intervenants.

2.2.2.6 Évaluation environnementale stratégique de l'énergie marémotrice de Fundy (Government of Nova Scotia, 2019)

Objectif de l'évaluation	○ Évaluation des effets et des facteurs sociaux, économiques et environnementaux associés au potentiel de développement des ressources d'énergie renouvelable dans la baie de Fundy, axée sur les convertisseurs d'énergie marémotrice dans les cours d'eau (TISEC).
Approche de mobilisation	○ Forums communautaires : deux séries de forums communautaires ont été organisées dans six endroits différents afin de recueillir des commentaires. ○ Table ronde des intervenants : une table ronde de 24 personnes a été organisée chaque mois pour offrir des perspectives diverses et discuter des principes de durabilité. ○ Initiatives de recherche : une aide financière a été accordée à des initiatives de participation et de recherche communautaires. ○ Diffusion de l'information : un site Web complet et un bulletin mensuel ont été utilisés pour transmettre l'information.
Résultats de l'étude	○ La Province collabore régulièrement avec les communautés mi'kmaq en exigeant des promoteurs qu'ils facilitent les discussions et la mise en commun de l'information dès les premières étapes des projets d'énergie marine renouvelable ainsi qu'en réalisant une étude sur les connaissances écologiques de la culture mi'kmaq.

Le développement de nouvelles technologies d'énergie marémotrice, conjugué aux préoccupations croissantes concernant les changements climatiques et la sécurité énergétique, a suscité un intérêt pour l'exploitation de l'énergie marémotrice dans la baie de Fundy, qui possède la plus grande amplitude de marée du monde. Par conséquent, le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse a mandaté l'Offshore Energy Environmental Research Association pour réaliser une évaluation servant à déterminer s'il est judicieux d'autoriser les projets de démonstration et les projets commerciaux d'énergie marémotrice dans la baie de Fundy, et, le cas échéant, quand et dans quelles conditions. Sur une période d'environ un an, le processus d'EES a examiné plusieurs formes de technologies d'énergie marine renouvelable (énergie éolienne extracôtière, énergie des vagues et diverses formes d'énergie marémotrice), en mettant l'accent sur les TISEC.

Le processus, guidé par un groupe consultatif technique, comprenait :

- une étude de fond, commandée conjointement par l'Offshore Energy Environmental Research Association de la Nouvelle-Écosse et le ministère de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, et préparée par une équipe d'experts techniques;
- deux séries de forums communautaires tenues dans six endroits de la région de la baie de Fundy;
- une table ronde de 24 intervenants qui se réunissait mensuellement et qui comprenait des représentants des municipalités, des entreprises de pêche et d'aquaculture, des entreprises de tourisme et de transport maritime, des promoteurs dans le domaine de l'énergie marémotrice, des organisations de développement communautaire et environnementales;
- le financement d'initiatives de participation et de recherche communautaires;
- des activités de sensibilisation (site Web et bulletins d'information mensuels).

La portée de l'étude comprenait :

- une évaluation de la situation actuelle de la demande et de l'offre d'énergie en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, des politiques, des programmes et des objectifs en matière d'énergie renouvelable;
- la caractérisation des valeurs environnementales biophysiques et socioéconomiques existantes;
- l'emplacement et les caractéristiques des sites à fort potentiel d'énergie renouvelable;
- une discussion sur les types de technologies d'énergie marine renouvelable;
- des descriptions de scénarios potentiels de développement pilote et commercial;
- une évaluation des interactions potentielles entre les technologies renouvelables et les environnements biophysiques et socioéconomiques;
- une évaluation des effets cumulatifs;
- une évaluation de la contribution de l'énergie marine renouvelable au développement économique en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick ainsi qu'au développement économique des communautés côtières;
- un résumé des lacunes dans l'information et des mesures de suivi recommandées visant à les combler.

À la suite de la conclusion de l'étude, l'Association a mis en place un comité consultatif des intervenants afin de poursuivre les travaux réalisés lors de la table ronde des intervenants et d'interagir avec les pêcheurs, les autres utilisateurs des ressources marines et les communautés lors des projets d'exploitation de l'énergie marémotrice. Pour susciter la participation et élargir la portée de l'information, le groupe consultatif technique a également alloué des fonds destinés à soutenir la participation qui seraient attribués sous forme de petites subventions à des initiatives qui apporteraient des points de vue et des idées au processus d'évaluation : 1) d'intervenants qui ne participeraient pas autrement; 2) de responsables de petits projets de recherche locaux.

De plus, l'Offshore Energy Environmental Research Association a recommandé à la Nouvelle-Écosse de mobiliser régulièrement les communautés mi'kmaq, d'exiger des promoteurs qu'ils facilitent la discussion et la mise en commun de l'information dès les premières étapes des projets d'énergie marine renouvelable, et de réaliser une étude sur les connaissances écologiques de la culture mi'kmaq.

2.2.2.7 Évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador (Comité d'évaluation régionale, 2020)

Objectif de l'évaluation	○ Fournir une analyse complète et intégrée des effets environnementaux potentiels du forage exploratoire extracôtier dans la zone d'étude, et éclairer les décisions futures et les évaluations environnementales propres au projet.
Approche de mobilisation	○ Réunions du comité : réunions régulières pour échanger de l'information et assurer la planification. ○ Activités de mobilisation : diverses activités pour mobiliser les intervenants, y compris les groupes autochtones et le public. ○ Mobilisation des Autochtones : approche progressive pour mobiliser les groupes autochtones, notamment des réunions introductives, des séances de groupe consultatif technique et des ateliers. ○ Mobilisation du public et des intervenants : programme exhaustif comprenant des campagnes publicitaires, des demandes de participation et des séances de mobilisation pour solliciter la participation du public.
Résultats de l'étude	○ Le rapport a souligné la nécessité d'une évaluation régionale « évolutive » qui doit être examinée et mise à jour chaque année. ○ Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique devait créer un règlement fondé sur cette évaluation, précisant les conditions permettant aux futurs projets de forage exploratoire d'être exemptés des exigences d'EI fédérales. ○ Établir un comité de surveillance de l'évaluation régionale comprenant divers intérêts, y compris des groupes autochtones, pour orienter le développement et l'utilisation futurs de l'évaluation régionale. Ce comité serait responsable de l'examen annuel et de la mise à jour de l'évaluation et de la réglementation ministérielle associée.

Cette évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador a été réalisée sous le régime de la *Loi sur l'évaluation d'impact* fédérale au Canada. L'objectif de l'étude est de fournir une analyse complète et intégrée des effets environnementaux potentiels du forage exploratoire extracôtier dans la zone d'étude, et d'éclairer les décisions futures et les évaluations environnementales propres au projet.

La zone d'étude englobait une région marine d'environ 735 000 kilomètres carrés au large de l'est de Terre-Neuve, qui représente une zone d'intérêt élevé pour l'exploration et le développement pétrolier et gazier. Les valeurs humaines et environnementales sélectionnées étaient les poissons marins et leur habitat; les oiseaux marins et migrateurs; les mammifères marins et les tortues de mer; les zones spéciales; les communautés et les activités autochtones; les pêches et autres utilisations de l'océan; les conditions sanitaires, sociales et économiques; l'environnement atmosphérique.

Le processus d'élaboration de l'évaluation régionale a nécessité une collaboration entre un comité indépendant composé de cinq membres nommés par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, les gouvernements fédéral et provincial, les groupes autochtones, les intervenants et le public, et il a fallu un an pour l'achever. Cette évaluation régionale a été lancée et réalisée dans le cadre d'un accord conclu en avril 2019 entre le ministre responsable de l'Agence et les ministres des Ressources naturelles Canada, des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador et des Affaires intergouvernementales et autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador. Le Comité indépendant composé de cinq membres était également soutenu par :

- une équipe de travail, composée d'employés des gouvernements provincial et fédéral représentant chacune des quatre parties à l'accord susmentionné, et coprésidée par l'Agence et l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers;
- le Groupe consultatif technique (GCT), composé de représentants des ministères et organismes gouvernementaux pertinents, de groupes autochtones, de l'industrie et d'organisations d'intervenants ainsi que d'autres personnes ayant des intérêts, des renseignements et une expertise liés à l'évaluation régionale.

L'évaluation régionale a nécessité une mobilisation substantielle des gouvernements, des Autochtones, du public et des intervenants tout au long du processus, ce qui comprend d'échanger de l'information et de relever les principaux enjeux que l'évaluation régionale devrait aborder. Tout au long du processus d'évaluation, le comité indépendant a mobilisé de nombreux groupes d'intervenants, dont jusqu'à 41 groupes autochtones, afin de reconnaître et de comprendre les préoccupations, de recevoir des commentaires et de trouver des occasions de collaboration.

Cette mobilisation est passée par trois phases principales. La première phase comprenait une série de réunions en personne entre le comité indépendant et les groupes autochtones pour présenter l'évaluation régionale et parvenir à une compréhension commune des enjeux et de la portée.

Dans la deuxième phase, des séances du GCT et des ateliers sur le savoir autochtone ont été organisés afin de comprendre comment intégrer directement les connaissances dans les travaux et les recommandations du comité indépendant.

La troisième phase a consisté en l'examen des conclusions de l'évaluation régionale et des recommandations provisoires. Dans cette phase, le comité indépendant a tenu une série de réunions pour s'assurer que les questions et les problèmes pertinents soulevés lors du processus de mobilisation des Autochtones étaient pris en compte dans les résultats de l'évaluation.

2.2.2.8 Cinq évaluations environnementales stratégiques des activités d'exploration pétrolière extracôtière : zone de l'est du talus néo-écossais (portion est) et cône Laurentien (portion ouest) (Stantec, 2013); bancs de Misaine et banc Banquereau (Stantec, 2013b); bassin de Sydney et graben d'Orpheus au large du cap Breton (Amec Foster Wheeler, 2016); zone ouest du plateau et du talus néo-écossais (Stantec, 2019); zones de l'est et du centre du talus néo-écossais et du banc de l'Île-de-Sable (Wood, 2022)

Objectif des évaluations	○ Examiner les effets environnementaux associés à la possible délivrance de futurs droits d'exploration par l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE).
Approche de mobilisation	○ Réunions avec les intervenants : mobiliser divers intervenants tels que des représentants de l'industrie, le Conseil des peuples autochtones des Maritimes, les organismes de réglementation fédéraux et un comité consultatif des pêches (CCP) établi par l'OCNEHE. ○ CCP : ce comité comprenait des membres de différents groupes de pêche et des organismes de réglementation provinciaux et fédéraux. Il avait pour mission de faciliter l'échange d'information et le dialogue ouvert entre l'OCNEHE et l'industrie de la pêche. ○ Mobilisation des communautés autochtones : l'OCNEHE a collaboré avec les communautés autochtones au sujet des pêches commerciales communautaires autorisées et de l'impact de l'exploration pétrolière et gazière sur ces activités. ○ Commentaires du public sur les rapports provisoires : fournir des versions provisoires des rapports d'évaluation pour aux fins de commentaires du public avant leur finalisation. ○ Portes ouvertes publiques et réunions avec les intervenants : organiser des portes ouvertes et des réunions dans les zones d'étude des évaluations afin de recueillir les opinions et les préoccupations des communautés locales.
Résultats de l'étude	○ Atténuation accrue au-delà de la conformité réglementaire et utilisation de l'exploration future comme plateforme pour des recherches supplémentaires afin de combler les lacunes dans les connaissances. ○ Selon les recommandations, les futures activités exploratoires devraient respecter les normes et réglementations applicables, mettre en œuvre les mesures d'atténuation recommandées et mobiliser les intervenants, en particulier les pêcheurs, dans une communication continue. Elles soulignent également que la consultation des intervenants est cruciale pour atténuer les effets sur les pêches et les autres utilisateurs de l'océan, et garantir que les activités exploratoires ne donnent pas lieu à des effets environnementaux néfastes inacceptables.

Depuis 2003, plusieurs EES ont été réalisées pour différentes parties des zones extracôtières de la Nouvelle-Écosse. Ces cinq études similaires examinent les effets environnementaux associés à la possible délivrance de futurs droits d'exploration par l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE). Les rapports abordent les restrictions générales ou les mesures d'atténuation qui doivent être prises en compte au moment de faire une demande dans le cadre de programmes d'exploration dans cinq régions ciblées : 1) zone de l'est du talus néo-écossais et cône Laurentien, 2) banc de Misaine et banc Banquereau, 3) bassin de Sydney et graben d'Orphée au large du cap Breton, 4) zone de l'ouest du plateau et du talus néo-écossais, et 5) zones de l'est et du centre du talus néo-écossais et du banc de l'Île-de-Sable. Les cinq études ont été préparées par des experts-conseils externes soutenant l'OCNEHE.

La portée des activités d'exploration dans ces rapports comprend les activités de levé géophysique (p. ex., les programmes sismiques), les levés de géorisques, les levés géotechniques, le forage exploratoire et de délimitation, le profilage sismique vertical, l'abandon de puits, et le trafic des navires et des hélicoptères. Les rapports tiennent également compte des événements routiniers et accidentels. Dans chacune des évaluations, les limites spatiales comprenaient la zone susceptible d'être visée par des droits d'exploration accordés par l'OCNEHE. La portée a été limitée à certaines valeurs environnementales, dont : les espèces à statut particulier (poissons, mammifères marins, tortues de mer, espèces d'oiseaux à statut de conservation particulier réputées fréquenter la zone d'étude, par exemple le rorqual bleu, la baleine noire de l'Atlantique Nord, la baleine à bec commune, la tortue luth, le Pluvier siffleur et la Sterne de Dougall, toutes des espèces en voie de disparition); les zones spéciales dans la zone d'étude (dont des zones de protection marine régies par la *Loi sur les océans*); les pêches (commerciales, récréatives et autochtones).

La mobilisation en faveur de l'élaboration de ces évaluations régionales comprenait des réunions avec différents intervenants, tels que l'industrie, le Conseil des peuples autochtones maritimes, les organismes de réglementation fédéraux et un CCP mis en place par l'OCNEHE. Ce comité, créé en 1994, était formé de représentants de divers groupes de pêche ainsi que d'organismes de réglementation provinciaux et fédéraux. Il était chargé de faciliter l'échange d'information et le dialogue ouvert entre l'OCNEHE et les représentants de l'industrie de la pêche (OCNEHE, 2019).

L'OCNEHE tient également à souligner ses activités de mobilisation des communautés autochtones à l'égard des pêches commerciales communautaires autorisées et des effets de l'exploration pétrolière et gazière sur ces activités. Des versions provisoires des rapports d'évaluation ont été fournies pour commentaires du public avant leur finalisation. Pour les études les plus récentes, des portes ouvertes publiques et des réunions avec les intervenants ont été organisées dans toutes les zones d'étude visées par des évaluations afin de consigner les problèmes et les préoccupations des communautés locales.

2.2.2.9 Ouest de la mer du Groenland : une évaluation environnementale stratégique des activités hydrocarbures (CDE 2012)

Objectif de l'évaluation	○ Effectuer une évaluation stratégique des activités hydrocarbures prévues dans la mer du Groenland, en particulier de l'impact d'éventuels déversements accidentels d'hydrocarbures provenant de futures activités pétrolières autorisées.
Approche de mobilisation	○ Le rôle de la mobilisation dans cette évaluation n'est pas décrit dans les documents examinés.
Résultats de l'étude	○ Les prochaines étapes n'ont pas été décrites dans les documents examinés.

En 2006, le Bureau des minéraux et du pétrole du Groenland a commencé à préparer des cycles d'attribution de licences pour la zone connue sous le nom de KANUMAS (c.-à-d. les eaux au large du nord-est et du nord-ouest du Groenland). Les cycles ont été achevés en 2008 dans le cas de la région ouest, tandis qu'un cycle ultérieur a été mené dans la région est. Des évaluations préliminaires des deux zones ont ensuite été incluses dans le processus décisionnel. Cette étude, qui couvre la région orientale des KANUMAS, a été préparée par le Centre pour l'environnement et l'énergie du Danemark et l'Institut des ressources naturelles du Groenland. Ce document comprend une évaluation stratégique des activités d'hydrocarbures prévues dans la mer du Groenland. Une version préliminaire de ce document a été publiée en 2009 (Boertmann *et al.*, 2009); cette étude met à jour la version précédente avec de nouvelles données principalement issues d'un programme d'étude de fond lancé par le gouvernement.

Le rapport portait sur les eaux côtières et extracôtières allant du fjord de Kangerlussuaq jusqu'à Nordostrundingen, car il s'agit de la région potentiellement affectée par les activités d'hydrocarbures, en particulier les déversements pétroliers accidentels provenant des activités menées dans les futures zones visées par une licence. Les valeurs sélectionnées pour l'évaluation étaient des représentants typiques de l'écosystème : espèces, groupes d'espèces (p. ex. les oiseaux de mer), habitats (p. ex. la zone intertidale/infratidale) et événements (p. ex. les zones riches en poissons pélagiques) susceptibles d'être affectés par les activités pétrolières.

Le rôle de la mobilisation dans cette évaluation n'est pas décrit dans les documents examinés. L'analyse a été principalement soutenue par des données provenant d'articles et de rapports scientifiques, de rapports techniques antérieurs et de relevés sismiques. Cependant, certaines données primaires ont été recueillies sous forme d'études de fond spécifiques, telles que des études sur l'ours blanc, des études sur la migration, la cartographie de zones importantes et la modélisation de la dérive des hydrocarbures. L'étude reconnaît les lacunes dans les connaissances qui, de l'avis des auteurs, pourraient être comblées par des études financées par les futurs détenteurs de licences (il n'est pas clair que cela ait réellement été le cas).

2.2.2.10 Évaluation environnementale régionale des granulats marins de l'entrée de l'estuaire de la Tamise (Allen, Lee et Murphy, 2010)

Objectif de l'évaluation	○ Caractériser les conditions de référence régionales dans une zone où plusieurs licences de développement ont été délivrées, et évaluer les effets cumulatifs potentiels des activités de dragage existantes et prévues.
Approche de mobilisation	○ Consultation : mobilisation des intervenants par la définition de la portée et la tenue de consultations pour recueillir des commentaires aux fins de l'évaluation. ○ Ateliers avec les intervenants : organisation d'ateliers pour étayer la détermination des effets potentiels du dragage. ○ Données du domaine public : mettre à la disposition des parties intéressées les données produites par l'évaluation, sous réserve de certaines conditions. ○ Efforts collaboratifs : recommander aux entreprises de travailler ensemble à l'élaboration d'une approche régionale de gestion des activités de dragage, y compris la surveillance lorsque cela est possible.
Résultats de l'étude	○ Les études futures devraient être réalisées à l'étape de l'évaluation d'impact environnemental et recommandent une approche collaborative pour gérer les activités de dragage, y compris la surveillance. ○ Le document indique que des réévaluations à jour seront fournies dans le cadre du processus d'EER en cours lorsque de nouvelles données probantes ou approches susceptibles d'améliorer l'évaluation seront élaborées. ○ Les données recueillies lors de l'EER et destinées à comprendre les effets régionaux potentiels peuvent nécessiter d'être complétées par des programmes de collecte de données plus ciblés à l'étape de l'évaluation d'impact environnemental si des préoccupations sont soulevées dans des zones spécifiques visées par une licence.

Le dragage de granulats marins est une industrie importante dans plusieurs régions du Royaume-Uni, notamment l'entrée de l'estuaire de la Tamise. L'évaluation environnementale régionale des granulats marins (MAREA, pour « Marine Aggregate Regional Environmental Assessment ») dans le secteur de l'entrée de l'estuaire de la Tamise a été commandée par la Thames Estuary Dredging Association (TEDA), un consortium d'entreprises de dragage. Ces entreprises ont chacune des zones visées par une licence, des zones visées par des demandes de licence et/ou des zones de prospection au sein de la zone d'étude. Dans le rôle de l'autorité gouvernementale, la Marine Management Organisation (MMO) est responsable de la délivrance de nouvelles licences pour les ressources en granulats nouvellement découvertes dans la région ainsi que du renouvellement des licences existantes lorsque des ressources en granulats viables restent dans les limites des licences proches de l'expiration. En 2007, la TEDA a été créée pour évaluer et développer la région de manière responsable.

Cette MAREA était un exercice volontaire soutenu par la MMO et les promoteurs de granulats marins de la MAREA. Bien que le processus de la MAREA ne soit pas régi par la loi, plusieurs organismes de réglementation ont tout de même offert des conseils par l'intermédiaire d'un groupe consultatif réglementaire. L'objectif de la MAREA était principalement de caractériser les conditions de référence régionales dans une zone où plusieurs licences de développement avaient été délivrées ainsi que d'évaluer les effets cumulatifs potentiels des activités de dragage existantes et prévues.

L'évaluation régionale comprenait plusieurs phases de mobilisation des intervenants dans le cadre de plusieurs ateliers et réunions. Des organisations statutaires et non statutaires clés ont été mobilisées à l'égard d'enjeux liés à l'environnement biologique tout au long du processus. Plusieurs réunions avec des pêcheurs ont eu lieu pour recueillir des données écologiques telles que des données sur les pics de fraie

et les frayères ainsi que des tendances saisonnières des activités de pêche. De plus, les organismes de réglementation et les intervenants publics se sont réunis pour discuter des problèmes liés aux oiseaux dans la zone d'étude.

3 Meilleures pratiques et recommandations

De notre examen des études de cas présentées dans le chapitre 2, plusieurs thèmes communs sont ressortis : des pratiques qui sont souvent essentielles aux évaluations régionales menées à travers le Canada. Nous avons résumé ces grands thèmes dans la section des meilleures pratiques et des recommandations présentée à la section 3.1. Nous avons formulé quelques réflexions finales découlant de ces recommandations dans la section 3.2. Dans la section 3.3, nous avons intégré ces meilleures pratiques en tant que couche de flux de travail ajoutée au processus d'évaluation régionale par étape pour une évaluation régionale hypothétique simplifiée présentée dans la section 4 du Cadre stratégique provisoire de l'Agence, et avons également présenté ce processus sous forme de diagramme de flux d'une page.

3.1 Pratiques exemplaires générales et recommandations

3.1.1 Gouvernance collaborative

Dans notre examen, nous avons noté que la collaboration avec les intervenants pertinents à toutes les étapes du projet ou de l'évaluation (de la conception à la réalisation) se traduisait souvent par des conclusions et des recommandations plus solides. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de la mobilisation avec les Premières Nations ou les communautés autochtones locales. Bien que cela ajoute indéniablement de la complexité à la mise en œuvre d'une évaluation, une façon d'accomplir cette collaboration interévaluations est de mettre en commun le leadership et la gouvernance de l'évaluation elle-même. Ce travail peut renforcer la participation locale, accroître la crédibilité de l'évaluation et soutenir la réconciliation conformément à l'engagement du gouvernement fédéral de respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

Par exemple, un certain nombre d'études que nous avons examinées ont mis en place des structures de gouvernance participative telles que des forums, des comités directeurs, des conseils consultatifs techniques et des conseils d'administration (p. ex., Government of BC, 2003b, 2004). La gouvernance conjointe d'une évaluation régionale permet aux intervenants locaux ou aux détenteurs de droits de guider de manière collaborative l'évaluation, en veillant à ce qu'elle couvre leurs préoccupations dès le départ. Nous notons que le Cadre stratégique provisoire de l'Agence suggère que des contributions sur la participation et la mobilisation soient sollicitées lors de la deuxième étape du processus (AEIC, 2024 p.5), et que les structures de gouvernance soient également examinées à cette étape (p. 7); nous suggérons que les possibilités de gouvernance collaborative soient explicitement prises en compte.

En règle générale, nous constatons que les meilleures pratiques en matière de gouvernance comprennent ce qui suit :

1. Priorisation des approches de gouvernance conjointe avec les groupes autochtones, conformément à l'engagement du Canada à respecter la DNUDPA et à promouvoir la réconciliation. Le cadre de référence doit être élaboré conjointement et la direction des évaluations régionales doit être partagée chaque fois que cela est possible. La gouvernance conjointe pourrait se faire par le biais de nominations partagées aux comités directeurs et

consultatifs, ou par la mise sur pied parallèle d'un comité autochtone profitant des mêmes ressources.

2. Les ententes de gouvernance conjointe doivent contenir les éléments suivants :
 - a. Une description, par les promoteurs, de l'étude et de la structure de gouvernance, qui précise quels sont les membres et les organisations qui composent la direction de l'évaluation régionale (éventuellement un comité directeur), en accordant une attention particulière à la représentation (notamment l'inclusion des détenteurs de droits et des groupes dignes d'équité).
 - b. Une description des protocoles de gouvernance qui guident le projet, y compris la manière dont les décisions seront prises (consensus, vote, etc.).
 - c. Une description de la présence, ou non, d'un président ou d'une organisation de coordination pour l'évaluation régionale et s'il s'agit d'un poste statique ou en rotation.
 - d. S'il y a lieu, une description du Comité consultatif de l'évaluation, qui en fait partie ou comment les membres sont sélectionnés, qui le convoque, son rôle par rapport au Comité directeur et comment il communique avec le Comité directeur.
 - e. Pour les comités directeurs et consultatifs, déterminer la fréquence, la durée et le format (en personne, virtuel, etc.) des réunions, qui est responsable de les organiser (logistiquement et administrativement), et comment les réunions du comité seront documentées.
 - f. Lorsque cela est possible, une compréhension commune du calendrier global pour l'achèvement de l'évaluation régionale.

3.1.2 Mobilisation solide des intervenants

Bon nombre des évaluations régionales dans les études de cas examinées ont été lancées en raison des préoccupations soulevées par certains groupes d'intervenants ou par un éventail de groupes d'intervenants. Nous avons relevé plusieurs cas où, au-delà de ce déclencheur initial de l'évaluation, il semble que la majeure partie, voire la totalité, de l'élaboration de l'étude ait été réalisée par les organismes de réglementation et leurs experts-conseils externes, avec très peu de contributions supplémentaires des intervenants. Afin d'accroître le potentiel d'une évaluation régionale pour aborder adéquatement les préoccupations qui l'ont initialement déclenchée, une participation significative des intervenants doit être intégrée à la définition des objectifs et à l'élaboration de l'évaluation, et la manière dont cette participation a influencé l'évaluation doit être clairement présentée dans les rapports d'évaluation régionale, y compris :

- Quels intervenants, le cas échéant, ont participé au processus d'évaluation et à quelles étapes;
- Le format, la fréquence et la durée de participation de chaque groupe d'intervenants (p. ex., deux brèves conversations téléphoniques, une série d'ateliers en personne d'une demi-journée, une consultation publique en ligne d'une durée de deux semaines, etc.);
- Que ce soit des intervenants ou des détenteurs de droits qui ont été spécifiquement ciblés pour la mobilisation (p. ex., les Premières Nations locales, les résidents, les entreprises locales, etc.);
- Préoccupations, questions et problèmes découlant de la participation des intervenants;
- Un traitement systématique de la façon dont les préoccupations ou questions mentionnées ont été abordées par les auteurs de l'étude, que ce soit en ce qui concerne l'approche d'évaluation ou les résultats obtenus;
- Si et comment les participants ont vérifié les résultats de l'étude avant la fin du projet.

Plus important encore, une mobilisation solide des détenteurs de droits et des intervenants doit comprendre une collaboration avec la diversité qui existe au sein des communautés, afin de promouvoir au mieux l'équité et la justice dans le processus de participation et de recueillir les préoccupations de toutes les catégories démographiques de la communauté. Par exemple, les femmes peuvent ressentir des effets différents que les hommes en ce qui concerne les projets de développement ou d'industrie proposés, de sorte qu'il est nécessaire de recueillir spécifiquement leurs points de vue dans le cadre des projets d'évaluation d'impact régional. L'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes plus dans les évaluations régionales peut aider à garantir que les préoccupations particulières des femmes et d'autres groupes qui subissent une marginalisation sont prises en compte et abordées d'une perspective intersectionnelle. De même, les jeunes sont susceptibles de ressentir les effets des changements climatiques ainsi que des activités proposées dans la région en question sur une période beaucoup plus longue, et leurs points de vue doivent également être spécifiquement sollicités dans le cadre des évaluations régionales.

Bon nombre des cas que nous avons examinés ne comportaient que peu ou pas du tout de documentation concernant la mobilisation des intervenants. Des études qui ont bien relevé de manière transparente le processus de mobilisation des intervenants, peu ont précisé si et comment les préoccupations ou les questions soulevées lors du processus de mobilisation ont été prises en compte.

Les meilleures pratiques de mobilisation pour l'évaluation régionale comprennent ce qui suit :

1. Établir des protocoles de mobilisation et de participation dès le début du processus d'évaluation régionale et se mobiliser sur une base régulière; il est nécessaire d'établir des relations avec les groupes locaux et autochtones, les membres de la communauté et d'autres titulaires de droits et intervenants pertinents.
2. Consacrer une durée, un soutien administratif et logistique, ainsi qu'une aide financière (non concurrentielle) appropriés en vue de mobiliser les détenteurs de droits et les intervenants à toutes les étapes du processus d'évaluation régionale, et garantir leur représentation au sein des comités directeurs ou consultatifs.
3. Lors de la mobilisation des communautés autochtones, veiller à ce que les protocoles culturels soient respectés et à se conformer à tout protocole communautaire existant en matière de recherche et de consultation. S'assurer que tout le personnel a reçu une formation interculturelle qui favorise la sécurité culturelle des peuples autochtones et un dialogue éthique entre les partenaires et participants autochtones et non autochtones.
4. S'assurer que la mobilisation est éclairée par une perspective intersectionnelle, reconnaissant la nécessité de rassembler une diversité de voix et d'opinions au sein des communautés, comme il est mentionné ci-dessus. Une attention particulière doit être accordée à la collecte des points de vue des femmes, des jeunes et d'autres groupes communautaires structurellement marginalisés.

3.1.3 Sortir du cadre d'évaluation environnementale.

Dans les limites de temps et de contraintes financières raisonnables, il n'est pas possible de réaliser une analyse aussi détaillée qu'une évaluation environnementale propre à un projet tout en couvrant l'échelle géographique plus élargie et l'étendue des valeurs pertinentes pour une évaluation régionale. Pourtant, il est noté que plusieurs des évaluations régionales des études de cas ont largement utilisé des approches techniques couramment employées dans les évaluations environnementales propres à des projets, et ont souvent (et peut-être de manière connexe) fait appel à l'expertise des experts-conseils

externes ayant des antécédents dans ce domaine. Les méthodologies utilisées dans bon nombre des études de cas de l'OCNEHE réalisées entre 2013 et 2022 (tel qu'il est décrit à la section 2.2.2.8), par exemple, suivent une série d'étapes qui sont couramment utilisées pour se concentrer sur l'évaluation au niveau du projet : de la caractérisation du contexte environnemental existant, à la sélection des limites spatiales et temporelles appropriées et des composantes d'écosystèmes valorisées, à la détermination des interactions potentielles, à la prise en compte des mesures d'atténuation, à la caractérisation des effets et à l'identification des effets cumulatifs. Il n'y a rien d'intrinsèquement mauvais dans ce cadre familier : c'est une approche systématique de la prise de décisions raisonnée, et au niveau du projet individuel, il est plus réalisable de la suivre. Cependant, l'étendue géographique plus large et le nombre d'activités humaines prises en compte dans les évaluations régionales augmentent considérablement la complexité impliquée.

La question est que l'évaluation environnementale au niveau d'un projet et l'évaluation régionale ont des objectifs fondamentalement différents. Une évaluation environnementale au niveau d'un projet vise à aider à la prise de décisions et à fournir un compte rendu des impacts et des avantages d'un développement particulier. Au cœur de cette analyse se trouve la question de l'influence que ce projet peut avoir sur les valeurs environnementales. Il est donc important de cataloguer de manière assez exhaustive les nombreux chemins ou mécanismes par lesquels cela pourrait se produire, et d'évaluer (et, si possible, de modéliser) chacun à son tour, en se concentrant sur l'évaluation en cernant les mécanismes les plus susceptibles d'entraîner des impacts sur les valeurs environnementales. Par conséquent, si le projet n'influence pas une valeur environnementale, cette valeur n'est généralement pas davantage prise en compte.

En revanche, bien que les propositions de développement puissent être la raison pour laquelle une évaluation régionale est lancée, comprendre la nature détaillée de l'interaction entre des aspects particuliers de ces développements et la durabilité des valeurs environnementales n'est pas (ou ne devrait pas être) l'objectif principal. Ainsi, les éléments typiques d'une évaluation environnementale peuvent ne pas être appropriés pour une étude d'évaluation régionale. Une évaluation régionale vise à comprendre comment les valeurs environnementales ont réagi aux facteurs stress passés (liés aux projets ou naturels) ou comment elles pourraient réagir à différents scénarios de stress futurs. Une approche pratique pour atteindre cet objectif serait de comprendre l'état actuel des valeurs environnementales et de donner aux examinateurs une idée générale de l'état probable futur de ces valeurs, sans se concentrer sur des voies ou mécanismes d'effets particuliers. Une discussion qualitative sur les futurs probables (en éliminant certaines des exigences de données contraignantes associées aux approches et modèles prédictifs complexes) serait plus accessible aux lecteurs et pourrait couvrir une plus grande variété de sujets d'intérêt pour les intervenants. En substance, une évaluation régionale pourrait couvrir un plus grand territoire, mais à un niveau beaucoup plus élevé.

Les meilleures pratiques suggérées pour y parvenir sont les suivantes :

1. Envisager de s'écarter des cadres conventionnels d'évaluation environnementale (composantes valorisées, matrices d'interactions, etc.), peut-être en faveur des approches utilisées dans les évaluations d'impact social ou sanitaire.
2. Dans le cadre de la mobilisation concernant l'évaluation régionale, apporter des précisions sur la sélection des méthodes et des approches prédictives, en faisant la distinction entre le travail proposé pour l'évaluation régionale et les types d'approches avec lesquels les examinateurs

peuvent être familiers dans le cadre des évaluations environnementales propres à des projets conventionnels.

3. Si une expertise technique externe est sollicitée pour réaliser une évaluation, mobiliser des experts techniques possédant une diversité de compétences et d'expériences (en d'autres termes, ne pas se limiter uniquement aux praticiens de l'évaluation environnementale).

3.1.4 Cadre de référence bien défini

Le processus d'élaboration d'une évaluation régionale doit donner la priorité à la préparation d'un cadre de référence détaillé qui définit la portée du projet ainsi qu'à une documentation approfondie de la justification ou de la méthodologie sous-tendant le processus de cadrage. Le rapport d'évaluation régionale, une fois préparé, doit clairement indiquer comment et pourquoi la zone géographique, le secteur d'intérêt, l'activité et/ou les valeurs environnementales particuliers ont été sélectionnés. Ceci est important non seulement pour le contexte de l'évaluation au moment où elle est réalisée, mais aussi pour l'utilité de l'étude pour la communauté ou le secteur concerné à l'avenir, dans l'éventualité où un suivi serait nécessaire.

L'établissement de la portée doit déterminer le contenu de l'évaluation régionale et tous les critères de décision pertinents. Une approche pratique qui tient compte de la période, des ressources disponibles et des connaissances existantes sur les problèmes et les conditions doit être mise en œuvre, et un processus transparent doit être suivi. La mobilisation des intervenants en vue de convenir collectivement des problèmes clés est essentielle à cette étape. Les procédures et méthodes d'établissement de la portée, telles que les matrices et les superpositions de cartes, peuvent être utiles pour orienter cette discussion. Les exercices d'établissement de la portée avec les intervenants doivent aboutir à un accord commun sur la portée spécifique de l'évaluation. Une discussion franche sur ce qui est réalisable et atteignable compte tenu du temps et des ressources disponibles pour l'évaluation est essentielle.

Un certain nombre d'études que nous avons examinées ont fourni de bons exemples d'énoncés de portée clairs et spécifiques. Par exemple, NWSA (2009) articule une portée géographique, écologique et temporelle spécifique et expose à la fois l'approche analytique de l'étude et ses limites reconnues.

Les meilleures pratiques d'établissement de la portée comprennent ce qui suit :

1. Fournir des déclarations claires qui précisent comment l'évaluation régionale a été établie, que ce soit selon la zone géographique (p. ex., bassin versant, municipalité); le problème ou la préoccupation (p. ex., disponibilité de l'eau, perte de biodiversité); le secteur d'intérêt (p. ex., impacts du développement pétrolier et gazier, impacts de l'aquaculture); les valeurs environnementales (p. ex., activités culturelles ou récréatives, faune); par une autre méthode non répertoriée; ou une combinaison de ceux-ci.
 - a. Exemple d'un énoncé de portée de la NWSA (2009, p. 2) : « Plus précisément, le projet d'évaluation des effets cumulatifs NSW-ALCES® vise à simuler les effets à long terme (sur plus de 100 ans) des principales utilisations des terres dans le bassin versant (agriculture, foresterie, urbain et industrie pétrochimique) sur des "valeurs" spécifiques du bassin versant (c.-à-d. la biodiversité, l'intégrité du paysage, la qualité de l'eau et la quantité d'eau). Il n'est pas destiné à offrir des tendances ou des relations prédictives à petite échelle, et les résultats doivent être complétés par une évaluation et une

modélisation plus détaillées de l'hydrologie, de la qualité de l'eau et de l'écosystème aquatique, selon les besoins. » [traduction]

2. Veiller à ce que des experts techniques qui comprennent les ressources et le niveau d'effort nécessaires pour mener des études et des évaluations participent directement à la définition des objectifs, de sorte que la portée reflète ce qui est réalisable en pratique et que les participants ne soient pas déçus par les résultats de l'évaluation.
3. Pendant l'établissement de la portée et tout au long du processus d'évaluation régionale, il faut apprendre des points de vue issus des connaissances scientifiques occidentales et des connaissances scientifiques et traditionnelles autochtones, les prioriser, les tisser ensemble et leur accorder une valeur égale. Par exemple, dans notre revue, toutes les études menées par ArcticNet (2015), le gouvernement Tłı́chǫ (2013), la Première Nation de Metlakatla (Kwon, 2016) et Vuntut Gwitchin et le gouvernement de Yukon (2009) fournissent des exemples de méthodes de conciliation du savoir autochtone avec le savoir scientifique dans le but de consolider les évaluations régionales en centrant les valeurs des communautés autochtones locales, en utilisant des indices fournis par le savoir autochtone et les sciences occidentales, en développant des ententes ou des protocoles/accords communautaires pour le processus de l'évaluation régionale, et en présentant les résultats des rapports en anglais et dans la langue autochtone locale. D'autres ressources qui peuvent fournir un contexte utile sur la façon de mettre en relation de manière éthique et respectueuse les systèmes de connaissances occidentales et autochtones incluent les suivantes :
 - a. Ermine, W. (2007). The ethical space of engagement. *Indigenous Law Journal*, 6, 193.
 - b. Johnson, J. T., Howitt, R., Cajete, G., Berkes, F., Louis, R. P., & Kliskey, A. (2016). Weaving Indigenous and sustainability sciences to diversify our methods. *Sustainability Science*, 11, 1-11.
 - c. Bartlett, C., Marshall, M., & Marshall, A. (2012). Two-eyed seeing and other lessons learned within a co-learning journey of bringing together Indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing. *Journal of Environmental Studies and Sciences*, 2, 331-340.
 - d. Reid, A. J., Eckert, L. E., Lane, J. F., Young, N., Hinch, S. G., Darimont, C. T., ... & Marshall, A. (2021). "Two-Eyed Seeing": An Indigenous framework to transform fisheries research and management. *Fish and Fisheries*, 22(2), 243-261.

3.1.5 Processus clair et transparent

Comme pour l'établissement de la portée d'un projet, les études qui incluent une description et une documentation claires du processus ou de la méthodologie guidant l'évaluation régionale semblent avoir été plus efficaces. Un certain nombre d'approches pratiques ont été utilisées pour accomplir cela : par exemple, en incluant un tableau décrivant le processus général et le calendrier suivi pour l'évaluation (p. ex., Gouvernement of BC, 2002, 2003, 2003b; 2004); une liste de procédures documentées étape par étape (p. ex., IEC, 2018; ArcticNet, 2015); ou un graphique expliquant comment comprendre et interpréter le plan ou l'évaluation (p. ex., Vuntut Gwitchin et Government of Yukon, 2009).

Un examen sommaire des calendriers des études de cas examinées montre que les évaluations régionales sont rarement terminées rapidement. Afin de tenir compte de la nature itérative de la mobilisation et de la collaboration nécessaires pour soutenir l'ensemble du processus, il est important que tous les participants aient une vue claire de toutes les étapes menant à un point final défini. Les

jalons peuvent indiquer les dates des documents de rapport provisoire et final, les dates de début et de fin de l'étude, ou les points de décision clés. Des organisations ou des parties spécifiques doivent être identifiées comme responsables de chaque étape.

Sans présenter de renseignements sur les prochaines étapes prévues ou les mesures de suivi après la réalisation de l'évaluation, il est difficile de savoir si et comment les apprentissages de l'évaluation régionale ont été appliqués, et par qui. Cela limite la possibilité d'agir sur les conclusions de l'évaluation et la responsabilité envers les objectifs de mise en œuvre. Il devient également difficile de cerner le travail ultérieur pertinent à l'évaluation régionale et d'en faire le suivi.

Enfin, il était utile que les évaluations régionales décrivent les processus, les politiques, les programmes ou les lois et règlements existants (de l'échelle locale à nationale) avec lesquels elles s'harmonisaient. Cela fournit un contexte pertinent pour l'évaluation et est utile pour toutes les évaluations d'impact propres à des projets ultérieurs qui sont menés dans la région.

Les meilleures pratiques liées au processus comprennent ce qui suit :

1. Les comités directeurs et consultatifs (et le comité autochtone, le cas échéant) doivent établir un calendrier de projet et s'entendre sur celui-ci dès le départ, en collaboration avec tous les autres détenteurs de droits ou intervenants pertinents. Le calendrier doit inclure les jalons clés pour les versions provisoires, les révisions, les commentaires du public, etc.
2. Établir des protocoles pour éviter les conflits d'intérêts et gérer d'autres conflits ou désaccords éventuels (p. ex., par le biais de la médiation ou d'autres formes de résolution des conflits). Consigner les dissensions et les désaccords, y compris la façon dont ils ont été résolus.
3. Consigner les décisions méthodologiques prises en ce qui concerne la manière d'établir la portée de l'évaluation régionale et de recueillir les données, les renseignements et les connaissances pertinents. Il convient de prendre des précautions particulières au moment de déterminer avec les communautés autochtones la nature des données, des renseignements et des connaissances qui peuvent être documentés ou mis en commun, conformément aux principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (OCAP®) des Premières Nations.
4. Créer un plan de mise en œuvre qui aborde les prochaines étapes ou les mesures de suivi nécessaires, ainsi qu'un calendrier estimatif associé aux prochaines étapes.

3.1.6 Établissement et renforcement des capacités

Dans notre revue, les processus dirigés par les communautés se sont révélés particulièrement efficaces pour renforcer les capacités locales et appliquer les résultats (p. ex., Kwon, 2016; Metlakatla First Nation, s.d.b; s.d.a; Tłıchq Government, 2013). Certains rapports soulignent que le renforcement à long terme des capacités au sein des communautés afin de réduire la dépendance à l'égard des experts externes était un résultat souhaité, en particulier pour les nations autochtones. Par exemple, ce problème a été soulevé par la Nation Metlakatla dans son travail initial sur la gestion des effets cumulatifs dans les années 2010. Au fil des années, la Nation a mis en place le Programme de gestion des effets cumulatifs (GEC) de Metlakatla et a élaboré un modèle plus pratique qui vise à renforcer les capacités internes de la communauté de Metlakatla grâce à des partenariats sur mesure avec des chercheurs universitaires, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, et d'autres encore. Bien qu'elle considère toujours la dépendance externe comme un problème, elle a embauché 20 membres de la Nation depuis 2014 et prévoit que le programme sera géré par des membres de Metlakatla à long terme ([Metlakatla CEM, 2024](#)). La Nation est maintenant devenue un chef de file dans la gestion des effets cumulatifs.

Par ailleurs, les études qui se sont principalement ou exclusivement appuyées sur l'information technique et/ou des données secondaires (plutôt que sur la participation communautaire) étaient limitées dans leur capacité à relier cette information aux préoccupations socioculturelles et aux résultats locaux. Cela limitait en conséquence leur capacité à fournir des recommandations spécifiques (p. ex., NWSA, 2009; UNEP, 2016), même lorsque l'évaluation elle-même était déclenchée par un besoin communautaire (p. ex., Wilson et Hudson, 2011; ALCES, 2019). Dans certains cas, cela a amené le public à remettre en question la légitimité des conclusions, car le processus lui-même était perçu comme déficient (p. ex., Manitoba Conservation and Water Stewardship and Manitoba Hydro, 2014).

Pratiques exemplaires en renforcement des capacités :

1. Dans la mesure du possible, appliquer des approches de cogouvernance avec les détenteurs de droits locaux ou les intervenants pour s'assurer qu'ils ont leur mot à dire et sont informés de l'ensemble du processus d'évaluation régionale.
2. Fournir un soutien administratif et logistique aux différentes communautés qui participent au processus d'évaluation régionale. Créer des documents explicatifs sur la mobilisation communautaire, la collecte de données et d'autres sujets qui pourraient être transmis aux communautés et aux équipes de projets afin de soutenir le renforcement des capacités et l'apprentissage.
3. Offrir plusieurs occasions et voies de participation au processus d'évaluation régionale afin de permettre au plus grand nombre de participants possible d'y assister et d'acquérir de l'expérience.
4. Fournir des ressources et un soutien qui favorisent la participation. Par exemple, envisager de fournir des honoraires à tous les participants et de fournir des services de garde d'enfants (dans le cadre d'une approche d'analyse comparative entre les sexes plus). Lorsque l'on collabore avec des communautés autochtones, commencer par une reconnaissance du territoire, envisager de remettre des cadeaux culturellement appropriés en signe de respect envers les aînés et prévoir l'intégration d'une cérémonie.

3.1.7 Utilisation appropriée des scénarios

De nombreuses études de cas ont utilisé la création de scénarios comme élément clé de l'analyse. Les scénarios peuvent être des outils puissants pour explorer les tendances futures, que ce soit dans le cadre de la planification de l'utilisation des terres (p. ex., SEWG and CEMA, 2008) ou pour étudier les tendances futures en matière de développement (NIRB, 2019). Les méthodes de présentation des scénarios variaient de représentations simples du développement prévu superposées à des cartes du caractère convenable de l'habitat, à des descriptions qualitatives basées sur les tendances historiques et l'expertise sollicitée (Valdal et Lewis, 2015).

Une pratique exemplaire générale observée dans ces études de cas est qu'il est important d'élaborer les concepts de scénario tôt et de s'assurer qu'il y a un large accord parmi les intervenants sur les hypothèses que les scénarios utiliseront et sur tout cas de référence (c.-à-d. le « scénario de référence ») qui servira de base de comparaison. Dans quelques-unes des études de cas examinées (p. ex., NIRB, 2019), des questions sur les scénarios particuliers sélectionnés semblent avoir émergé plus tard dans le processus, nécessitant ainsi quelques ajustements.

Élaborer plusieurs scénarios futurs différents, plutôt qu'un seul, est une méthode pour gérer l'incertitude. Cette approche, qui produit quelques résultats potentiels ou une gamme de possibilités, reconnaît que les changements dans les hypothèses ou les stratégies de gestion peuvent grandement influencer les résultats. Les scénarios peuvent également intégrer l'aléatoire et les perturbations naturelles, offrant ainsi une image plus claire des interactions possibles entre les activités humaines et les phénomènes naturels.

Il est également important de se rappeler que des prédictions détaillées et précises ne sont pas seulement impossibles compte tenu du grand nombre de variables et de l'étendue géographique d'une évaluation régionale, mais que les détails et la précision ne sont pas nécessaires pour permettre une prise de décisions ou une planification de gestion efficace. À l'échelle régionale, il est souvent plus utile de comprendre les tendances et les schémas de perturbation généraux dans différents scénarios de développement. De plus, les intervenants qui sont moins susceptibles d'effectuer des analyses excessivement techniques ou quantitatives peuvent être plus ouverts à un dialogue sur les mérites relatifs de plusieurs futurs alternatifs plausibles. Effectuer des analyses de sensibilité pour examiner comment les changements dans les intrants de scénario (c.-à-d. les hypothèses) affectent les résultats, et ainsi cerner les variables communes qui influencent l'ensemble ou la plupart des scénarios, est utile. Dans tous les cas, les auteurs des études doivent s'assurer que les bases des scénarios sont soigneusement documentées, ainsi que toutes les hypothèses ou incertitudes.

3.1.8 Document sur les leçons apprises

L'un des défis inhérents à la préparation de cette revue, et dont nous avons discuté avec l'Agence lors de l'élaboration de ce rapport, est que les documents d'étude de cas examinés étaient souvent muets sur le processus détaillé suivi dans l'élaboration des évaluations, et ils mentionnaient également rarement les concepts et les idées qui ont été mis à l'essai, puis jugés inappropriés. Au lieu de cela, les deux approches et les résultats étaient souvent présentés comme s'il n'y avait pas d'autres possibilités envisagées. Ce regard étroit n'est certainement pas une tendance exclusive à la documentation d'évaluation régionale, mais il limite les possibilités d'apprentissage et d'amélioration continue.

Si cela n'a pas encore été fait, nous recommandons que l'Agence compile un document interne d'apprentissage tiré de chaque évaluation régionale à la fin de celle-ci, afin de l'utiliser comme point de référence pour les projets, y compris une discussion sur les éventuelles voies explorées et jugées non viables, ainsi qu'une discussion sur les raisons précises de leur abandon, de sorte que les succès et les échecs passés puissent contribuer à éclairer les projets et les futures approches d'évaluation régionale.

Meilleures pratiques pour consigner les leçons apprises :

1. Les évaluations doivent consigner les leçons apprises tout au long des différentes étapes du processus d'évaluation et ces documents doivent être compilés afin que les projets et les processus ultérieurs puissent utiliser, adapter et/ou améliorer l'approche adoptée.
2. L'Agence pourrait compiler à l'interne les leçons apprises afin de commencer à catégoriser systématiquement les meilleures pratiques en matière d'évaluation et d'améliorer les processus futurs.

3.2 Réflexions finales : Adapté à quel objectif?

Un thème récurrent dans une grande partie de la littérature universitaire sur les évaluations environnementales stratégiques et régionales est la nécessité que les études soient « adaptées à l'objectif ». Comment cela doit être précisément accompli n'est pas clair, vraisemblablement parce qu'il est difficile de fournir un ensemble de principes généralisables qui permettront de manière cohérente des solutions sur mesure dans la grande variété de contextes où des évaluations régionales peuvent être nécessaires. Ce que nous suggérons, c'est que la principale façon dont une évaluation régionale pourrait être plus étroitement ciblée, tout en conservant son efficacité, est que l'objectif de l'évaluation soit explicitement défini dès le départ (idéalement avec la participation des intervenants et de la gouvernance partagée de l'évaluation elle-même, conformément aux sections précédentes), et que cet objectif serve de fondement à chaque étape de l'élaboration de l'évaluation.

Par exemple, est-ce que l'objectif de l'évaluation régionale est de répondre à ce qui suit :

1. Besoins d'analyse réactive ou proactive (c.-à-d. une meilleure caractérisation des effets déjà survenus ou des renseignements pour soutenir la prise de décisions future)?
2. Préoccupations concernant une région écologique ou géographiquement définie ou un ensemble de valeurs environnementales, sociales ou culturelles spécifiques?
3. Préoccupations concernant des types de risques environnementaux ou sociaux particuliers?
4. Préoccupations concurrentes de la part de plusieurs groupes différents?
5. Insatisfaction générale à l'égard du processus ou des résultats d'une évaluation d'impact propre à un projet?

Selon les réponses aux questions ci-dessus, l'évaluation finale pourrait prendre différentes formes :

1. Une rétrospective sur un projet existant ou un groupe de projets, ou un ensemble de prédictions qui explorent l'avenir selon différents scénarios de développement.
2. Une analyse ciblée sur une ou plusieurs valeurs/groupes de valeurs/régions.
3. Une analyse basée sur les risques conçue pour répondre aux préoccupations particulières de la communauté et aux incertitudes qui y sont liées;
4. Une analyse collaborative menée par un large éventail d'intervenants ou limitée à des experts techniques particuliers.

5. Une analyse à court terme avec un objectif spécifique (c.-à-d. un rapport) ou un processus plus continu conçu pour orienter les évaluations d'impact propres à des projets ou la prise de décisions plus large.

Il est donc essentiel qu'il y ait un large consensus au sujet de l'objectif de l'évaluation régionale *et* des paramètres de l'étude qui serviront à cet effet dès le début du processus. Dans la section suivante, nous présentons une série d'étapes de processus recommandées qui tiennent compte des meilleures pratiques recueillies dans le cadre de cette recherche.

4 Ouvrages cités

BC Hydro. 2021. “2021 Integrated Resource Plan Application.”

Blakely, J, B Noble, K Vella, J Marty, K Nwanekezie, et K Fedoroff. 2020. “Lessons Learned, Best Practices, and Critical Gaps in Regional Environmental Assessment: A Synthesis of Canadian and International Literature.” Prepared for the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada and the Impact Assessment Agency of Canada. University of Saskatchewan.

Buse, CG, R Friberg, L Arnold, et K Hanna. 2020. “Unlocking the Promise of ‘Integrated’ Regional and Strategic Environmental Assessments Based on a Realist Review of the Scholarly Literature.” Kelowna, BC: Centre for Environmental Assessment Research, University of British Columbia.

Dawson, Rick, Robin Hoffos, et Mark McGirr. 2015. “A Broad Scale Cumulative Impact Assessment Framework for the Cariboo-Chilcotin.”

DCE. 2012. “The Western Greenland Sea: A Strategic Environmental Assessment of Hydrocarbon Activities.”

Diallo, Thierno, Nicola Cantoreggi, Jean Simos, et Derek P.T.H. Christie. 2018. “The Inclusion of Health in Impact Assessments: A Case Study in Geneva, Switzerland.” *Impact Assessment and Project Appraisal* 36 (1): 45–56. <https://doi.org/10.1080/14615517.2017.1364015>.

Finnan, John, David Styles, Joanne Fitzgerald, John Connolly, et Alison Donnelly. 2012. “Using a Strategic Environmental Assessment Framework to Quantify the Environmental Impact of Bioenergy Plans.” *GCB Bioenergy* 4 (3): 311–29. <https://doi.org/10.1111/j.1757-1707.2011.01143.x>.

Garcia, José I Luis Miralles. 2017. “Strategic Environmental Assessment for Metropolitan Plans of Coastal Areas: The Case of Valencia.” *Int. J. Sus. Dev. Plann* 12 (8): 1272–81. <https://doi.org/10.2495/SDP-V12-N8-1272-1281>.

Government of Alberta. 2012. “Lower Athabasca Regional Plan.”

———. 2018. “South Saskatchewan Regional Plan.”

Government of BC. 2003. “The Kyuquot Sound Coastal Plan.” Ministry of Sustainable Resource Management, Coast and Marine Planning Branch.

———. 2004. “Johnstone-Bute Coastal Plan.”

———. 2013. “Elk Valley Cumulative Effects Assessment and Management.” 2013. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/natural-resource-stewardship/cumulative-effects-framework/regional-assessments/kootenay-boundary/elk-valley-cemf>.

———. 2014. “Howe Sound Cumulative Effects Project.” 2014. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/natural-resource-stewardship/cumulative-effects-framework/regional-assessments/south-coast/howe-sound-cumulative-effects-project#:~:text=The%20Howe%20Sound%20CE%20Project,assessing%20and%20managing%20cumulative%20effects>.

- , dir. 2019. *Cumulative Effects Framework 201-Wind Power Case Study*.
<https://www.youtube.com/watch?v=e1HWLcwTP3M>.
- . s.d. "Assessments by Region - Northeast."
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/natural-resource-stewardship/cumulative-effects-framework/regional-assessments/northeast>.
- Gouvernement du Canada. 2016. "Beaufort Regional Environmental Assessment - Key Findings: Research and Working Group Results 2011 - 2015."
- . 2024. « Cadre stratégique pour l'évaluation stratégique en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. » <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/cadre-strategique-evaluation-strategique.html>.
- Government of Manitoba et Manitoba Hydro. 2015. *Regional Cumulative Effects Assessment for Hydroelectric Developments on the Churchill, Burntwood, and Nelson River Systems: Phase II Report*. Winnipeg, Manitoba.
- Government of Nova Scotia. 2019. "Fundy Tidal Energy Strategic Environmental Assessment." OEER, Offshore Energy Environmental Research Association.
- GSCHAC. 2007. "The Great Sand Hills Regional Environmental Study."
- IEC. 2018. "Wood Buffalo Strategic Environmental Assessment."
- Kirchhoff, Denis, Dan McCarthy, Debbe Crandall, et Graham Whitelaw. 2011. "Strategic Environmental Assessment and Regional Infrastructure Planning: The Case of York Region, Ontario, Canada." *Impact Assessment and Project Appraisal* 29 (1): 11–26.
<https://doi.org/10.3152/146155111X12913679730430>.
- Kwon, Katerina. 2016. "Grounded in Values, Informed by Local Knowledge and Science: The Selection of Valued Components for a First Nation's Regional Cumulative Effects Management System."
- Manitoba Conservation and Water Stewardship et Manitoba Hydro. 2014. *Terms of Reference: Joint Approach to Undertaking a Regional Cumulative Effects Assessment for Hydro Developments as per Recommendation 13.2 of the Clean Environment Commission (CEC) Bipole II Report*. Winnipeg, Manitoba: Manitoba Hydro.
- Manitoba Hydro. s.d. "Regional Cumulative Effects Assessment: Manitoba Hydro Developments on the Churchill, Burntwood and Nelson River Systems." Consulté le 30 octobre 2023.
https://www.hydro.mb.ca/regulatory_affairs/regional_cumulative_effects_assessment/.
- Manitoba Hydro et Government of Manitoba. 2017. "Regional Cumulative Effects Assessment." Phase 1 and 2 Reports. 2017. https://www.hydro.mb.ca/regulatory_affairs/rcea/.
- Metlakatla First Nation. n.d.-a. "Cumulative Effects Management Program (Website)."
<http://www.metlakatla.ca/stewardship/cumulative-effects>.
- . s.d.a. *Metlakatla Cumulative Effects Management Framework (Phase 1 Executive Summary)*.

- Minister of Sustainable Development. 2017. *Terms of Reference: Clean Environment Commission Regional Cumulative Effects Assessment of the Nelson, Burtwood and Churchill Rivers System (the Project)*. Winnipeg, Manitoba: Province of Manitoba.
- Moran, C. J., D. M. Franks, et L. J. Sonter. 2013. "Using the Multiple Capitals Framework to Connect Indicators of Regional Cumulative Impacts of Mining and Pastoralism in the Murray Darling Basin, Australia." *Resources Policy* 38 (4): 733–44.
<https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2013.01.002>.
- CNER. 2019. « Évaluation environnementale stratégique dans la baie de Baffin et le détroit de Davis. » 2019. <https://www.nirb.ca/fr/content/%C3%A9valuation-environnementale-strat%C3%A9gique>.
- Nisichawayasihk Cree Nation. 2016. *Special Update Newsletter - Manitoba Crown / NCN Consultation on Application by Manitoba Hydro for Final Water Power Act Licence for CRD Project*.
- Noble, Bram. 2008. "Strategic Approaches to Regional Cumulative Effects Assessment: A Case Study of the Great Sand Hills, Canada." *Impact Assessment and Project Appraisal* 26 (2): 78–90.
<https://doi.org/10.3152/146155108X316405>.
- Nwanekezie, Kelechi, Bram Noble, et Greg Poelzer. 2021. "Transitions-Based Strategic Environmental Assessment." *Environmental Impact Assessment Review* 91 (November).
<https://doi.org/10.1016/j.eiar.2021.106643>.
- Comité régional d'évaluation. 2020. « Évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier. »
- Rocchi, Lucia. 2012. "Using Stochastic Multi-Criteria Acceptability Analysis Methods in SEA: An Application to the Park of Trasimeno (Italy)." *Journal of Environmental Planning and Management* 55 (2): 177–89. <https://doi.org/10.1080/09640568.2011.588057>.
- Stantec. 2013. "Strategic Environmental Assessment for Offshore Petroleum Exploration Activities: Eastern Scotian Slope (Eastern Portion) and Laurentian Fan (Western Portion)."
- Stern, G.A., et A. Gaden. 2015. "From Science to Policy in the Western and Central Canadian Arctic: An Integrated Regional Impact Study (IRIS) of Climate Change and Modernization."
https://www.researchgate.net/profile/Jordan-Matley/publication/283181917_Arctic_Change_Impacts_on_marine_ecosystems_and_contaminants/links/562da59b08ae04c2aeb4a83e/Arctic-Change-Impacts-on-marine-ecosystems-and-contaminants.pdf.
- Tłıchq Government. 2013. *Tłıchq Wenek'e Land Use Plan*. www.tlicho.ca.
- Valdal, Eric J, et Doug W Lewis. 2015. "Cumulative Effects Assessment for the Merritt Operational Trial (Draft)."
- Vuntut Gwitchin et Government of Yukon. 2009. "North Yukon Regional Land Use Plan."

- Wang, Hanling. 2004. "An Evaluation of the Modular Approach to the Assessment and Management of Large Marine Ecosystems." *Ocean Development and International Law* 35 (3): 267–86. <https://doi.org/10.1080/00908320490467332>.
- White, Lisa, et Bram Noble. 2012. "Strategic Environmental Assessment in the Electricity Sector: An Application to Electricity Supply Planning, Saskatchewan, Canada." *Impact Assessment and Project Appraisal* 30 (4): 284–95. <https://doi.org/10.1080/14615517.2012.746836>.
- Comité du patrimoine mondial. 2022. "Report on the Joint World Heritage Centre / IUCN Reactive Monitoring Mission to the World Heritage Property Wood Buffalo National Park (Canada)." <https://whc.unesco.org/document/200340>.

Annexe A- Lectures supplémentaires sur les métaétudes et sur des outils et méthodes spécifiques

La littérature supplémentaire examinée dans le cadre de cette recherche, pertinente pour d'autres métaétudes sur la pratique de l'évaluation régionale et sur des outils et méthodes spécifiques qui pourraient intéresser l'Agence dans des contextes d'évaluation régionale particuliers, est résumée ci-dessous.

Lessons Learned, Best Practices, and Critical Gaps in Regional Environmental Assessment: A synthesis of Canadian and International Literature (Blakely et al., 2020)

Cette métaétude, réalisée pour l'Agence afin de cerner les meilleures pratiques émergentes en matière d'évaluation régionale pour soutenir la prise de décisions en matière de développement des ressources naturelles et de conservation, évalue et présente une catégorisation des études de cas au Canada et à l'étranger sur la même période que cette étude (de 2000 à 2020), y compris bon nombre des études de cas examinées ici, ainsi qu'un grand nombre d'articles universitaires publiés au cours de la même période.

Les auteurs concluent qu'il existe « un écart important » entre la littérature universitaire et la pratique de l'évaluation régionale et soulignent le manque de compte rendu et d'analyse des expériences des études de cas. Ils notent également que, comme la pratique de l'évaluation régionale en est encore à ses débuts, il est difficile de vérifier les prédictions et d'analyser les résultats, et qu'il est prématuré de juger de ce que l'évaluation régionale peut (ou ne peut pas) réaliser de manière réaliste.

Unlocking the promise of “integrated” regional and strategic environmental assessments based on a realist review of the scholarly literature (Buse et al., 2020)

Ce rapport présente les résultats d'un projet de synthèse des connaissances, examine dans quelle mesure diverses valeurs d'utilisation des terres, telles que les valeurs environnementales, communautaires et sanitaires, sont intégrées aux processus d'évaluation régionale publiés dans des publications évaluées par des pairs entre 2010 et 2019 dans l'Union européenne, au Canada et aux États-Unis, et cerne les meilleures pratiques pour les décideurs afin de gérer les compromis entre les valeurs évaluées. Les auteurs ont trouvé peu de cas d'évaluations régionales qui incluaient un ensemble complet de valeurs, et notent que l'évolution de la pratique dans des domaines analytiques connexes, y compris l'évaluation des impacts sociaux, économiques et sanitaires, ne semble pas avoir été prise en compte dans la pratique de l'évaluation régionale. L'étude recommande d'explorer la conformité et l'analyse multicritère comme des avenues potentielles pour évaluer les compromis entre les valeurs.

Using the multiple capitals framework to connect indicators of regional cumulative impacts of mining and pastoralism in the Murray Darling Basin, Australia (Moran, Franks et Sonter, 2013)

Cet article explore l'utilisation du cadre de capital multiple, qui fait la distinction entre différentes formes de ressources naturelles, manufacturées, humaines, sociales et financières, pour relier les indicateurs des impacts cumulatifs régionaux de l'exploitation minière et du pastoralisme dans le bassin Murray Darling, en Australie. Les auteurs proposent que ce cadre aide à déterminer et à mesurer les interactions et les compromis entre différents types de ressources et activités, et à évaluer leurs implications sur le plan de la durabilité. Pour les besoins de l'article, les auteurs ont utilisé des données accessibles au public pour estimer les réserves et les flux de ressources de trois sous-régions avec différents niveaux

d'intensité minière et d'élevage. Il aborde les défis et les occasions liés à l'utilisation d'une monnaie commune, telle que l'argent, pour regrouper et comparer les indicateurs de ressources. L'article conclut que le cadre de capital multiple est un outil prometteur pour l'évaluation et la gestion stratégique régionale des impacts cumulatifs.

Transitions-based strategic environmental assessment (Nwanekezie, Noble et Poelzer, 2021)

Cet article propose un cadre d'évaluation environnementale stratégique basé sur les transitions, qui vise à relever les défis institutionnels et de gouvernance complexes des transitions vers la durabilité. Les auteurs s'appuient sur les théories de la perspective multiniveaux et de la gestion de la transition pour conceptualiser l'évaluation environnementale stratégique comme un outil permettant de favoriser le changement stratégique dans les systèmes sociotechniques. L'article illustre l'application du cadre dans le contexte des transitions énergétiques, en utilisant des exemples du Canada, l'objectif en matière d'énergie renouvelable de la Saskatchewan et la réforme du réseau d'électricité de l'Ontario. L'article se termine par une discussion sur les implications et les limites de l'application de l'évaluation environnementale stratégique basée sur les transitions dans la pratique.

L'article fournit des détails supplémentaires sur les cadres existants d'évaluation environnementale stratégique en faisant progresser la réflexion stratégique, tels que les modèles de réflexion stratégique et centrés sur les institutions, et en intégrant les connaissances issues de la littérature sur les transitions durables, tels que la perspective multiniveaux et les cadres de gestion des transitions. De plus, les auteurs présentent cinq principes et des questions stratégiques pour guider la conception d'une évaluation environnementale stratégique basée sur les transitions. Ces principes sont les suivants : vision directrice, processus dynamiques et interactions complexes, contexte institutionnel et cadre de gouvernance, occasions et risques liés aux voies de durabilité, et indicateurs de progrès et paysage exogène.

Strategic environmental assessment and regional infrastructure planning: The case of York Region, Ontario, Canada (Kirchhoff et al., 2011)

Cet article aborde l'évaluation environnementale stratégique en tant que concept et pratique en évolution qui vise à pallier les limites de l'évaluation environnementale propre à un projet et à intégrer les considérations de durabilité dans la prise de décisions. Le document présente une étude de cas sur la région de York, en Ontario, au Canada, où une approche de type d'évaluation environnementale stratégique a émergé en réponse à un processus d'évaluation environnementale des eaux usées municipales mal coordonnées. L'article examine comment la région de York a adopté une approche plus stratégique, à long terme, participative, intégrée et échelonnée en matière de planification et d'évaluation environnementale propre à des projets, témoignant d'un engagement envers la durabilité. Il cerne également les principaux facteurs qui ont permis ou limité la mise en œuvre de l'évaluation environnementale stratégique dans la région de York, comme les conjonctures en matière de politique, les champions, la communication, l'articulation et la culture organisationnelle.

Les auteurs soutiennent que l'évaluation environnementale stratégique ne doit pas être considérée comme une évaluation distincte et formelle des politiques, des plans ou des programmes, mais comme un processus dynamique et continu qui s'appuie sur une base conceptuelle plus large des principes de durabilité. Cela permet à l'évaluation environnementale stratégique de prendre en compte la complexité,

l'incertitude et l'étendue des problèmes et des échelles impliqués au niveau stratégique de la prise de décisions.

Strategic environmental assessment in the electricity sector: An application to electricity supply planning, Saskatchewan, Canada (White et Noble, 2012)

Cet article présente une étude de cas sur l'évaluation environnementale stratégique appliquée à la planification du secteur de l'électricité en Saskatchewan, Canada. Les auteurs ont élaboré et mis en application un cadre d'évaluation environnementale stratégique qui comprenait six étapes : désigner les participants, définir des critères, établir des solutions de rechange, évaluer les solutions de rechange, examiner les compromis et effectuer une analyse de sensibilité. Une méthode d'analyse multicritère basée sur le processus hiérarchique analytique a été utilisée pour solliciter les préférences des experts et évaluer les solutions de rechange à la production d'électricité par rapport à un ensemble de critères de durabilité. Les résultats ont montré qu'une solution de rechange axée sur les énergies renouvelables était l'option privilégiée, mais avait également des répercussions sur le plan des coûts, de l'infrastructure et de la fiabilité. Les auteurs ont également démontré comment le cadre d'évaluation environnementale stratégique permettait d'effectuer des essais de souplesse, de transparence et de sensibilité dans le cadre du processus d'évaluation.

Le point clé de cet article est que les auteurs ont utilisé une analyse multicritère pour évaluer les solutions de rechange en matière d'électricité en se basant sur un ensemble de critères dérivés des principes de durabilité. Cette approche permet l'analyse de la reproductibilité, de la transparence et de la sensibilité des résultats de l'évaluation, et elle offre la souplesse nécessaire pour adapter le cadre au contexte du secteur de l'électricité. De plus, cette approche peut prendre en compte l'incertitude et la complexité des décisions stratégiques et fournir des renseignements fiables et vérifiables pour soutenir la prise de décisions. De plus, les auteurs réunissent un groupe d'experts composé d'intervenants ayant une expertise en planification de l'électricité, en développement énergétique ou en évaluation environnementale pour évaluer les solutions de rechange en matière d'électricité à l'aide du processus d'analyse hiérarchique. Le groupe comprend des représentants du gouvernement, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales de l'environnement.

Using a Strategic Environmental Assessment framework to quantify the environmental impact of bioenergy plan (Finnan et al., 2012)

L'article présente une méthode pour quantifier l'impact environnemental des plans de bioénergie à l'aide d'un cadre hybride qui combine les récepteurs environnementaux proposés dans la Directive sur l'évaluation environnementale stratégique avec les méthodologies d'évaluation du cycle de vie. Les auteurs ont utilisé une étude de cas irlandaise dans laquelle 30 % de la tourbe utilisée dans trois centrales électriques a été remplacée par de la biomasse provenant de différentes sources pour démontrer l'application et l'utilité du cadre proposé.

L'article ne traite pas des dimensions sociales ou culturelles du processus d'évaluation, telles que la participation des communautés autochtones à la sélection des critères d'évaluation, la pondération des récepteurs environnementaux ou l'interprétation des résultats de l'évaluation. Cependant, il reconnaît l'importance de la participation des intervenants et du public dans l'évaluation environnementale stratégique et suggère que l'approche hybride proposée peut être adaptée à différents contextes et échelles de prise de décisions, y compris ceux qui impliquent des communautés autochtones.

Using stochastic multi-criteria acceptability analysis methods in strategic environmental assessment: an application to the Park of Trasimeno (Rocchi, 2012)

Cet article présente une application des méthodes d'analyse d'acceptabilité multicritères stochastiques dans l'évaluation environnementale stratégique. L'article met l'accent sur le cas du parc de Trasimeno, en Italie, où différentes solutions de rechange au plan de gestion et aux limites du parc sont évaluées à l'aide d'une approche d'analyse d'acceptabilité multicritère stochastique appelée SMAA-2. Dans cette approche, au lieu d'exprimer explicitement leurs préférences, les intervenants fournissent des commentaires sur les solutions de rechange pour montrer quelles pondérations permettraient de faire de chaque solution la solution privilégiée. Afin de peaufiner l'analyse, les intervenants peuvent également fournir des renseignements préférentiels partiels, comme des intervalles ou des ordres de priorité des critères.

Cette approche permet une analyse plus globale qui, de l'avis des auteurs, est la mieux adaptée pour la détermination de bonnes solutions de rechange de compromis lorsqu'aucun soutien majoritaire clair n'existe pour une solution de rechange particulière. L'article montre comment SMAA-2 peut faciliter la participation et l'apprentissage des intervenants en leur permettant d'exprimer leurs préférences à n'importe quelle étape du processus et en leur fournissant des commentaires sur les répercussions de différentes structures de préférence.

An Evaluation of the Modular Approach to the Assessment and Management of Large Marine Ecosystems (Wang, 2004)

Cet article explore l'approche modulaire de l'évaluation et de la gestion des grands écosystèmes marins, qui se compose de cinq modules : productivité, pêches, pollution, socioéconomie et gouvernance. Il décrit également comment l'approche modulaire est utilisée dans la formulation et la mise en œuvre de l'analyse diagnostique transfrontalière, du programme d'action stratégique et du plan d'action national de chaque projet d'écosystèmes marins importants. De plus, les auteurs examinent l'application pratique de l'approche modulaire dans certains grands projets d'écosystèmes marins, tels que le courant de Benguela, la mer de Chine méridionale et le golfe du Mexique.

L'objectif principal de cet article est d'utiliser une approche modulaire, qui est une méthodologie d'évaluation et de gestion en cinq modules. Il permet une prise en compte globale, basée sur l'écosystème et multisectorielle des problèmes et enjeux des grands écosystèmes marins. Il facilite la collaboration et la coordination des différents intervenants, secteurs et niveaux de gouvernance dans la gestion des grands écosystèmes marins en favorisant la participation et la mobilisation des intervenants à différents niveaux de gouvernance, car chaque module fait appel à différents types d'intervenants et de domaines de connaissances.

Strategic environmental assessment for metropolitan plans of coastal areas: The case of Valencia (Garcia, 2017)

Cet article présente une méthodologie pour intégrer les enjeux environnementaux dans le processus d'évaluation environnementale stratégique du plan métropolitain de Valence, en Espagne. Il décrit comment déterminer l'infrastructure verte en fonction des différents usages des terres, des corridors fonctionnels et écologiques, et de la perception du paysage. De plus, l'article soutient que l'infrastructure

verte peut contribuer à optimiser la qualité environnementale de la région métropolitaine et créer un modèle territorial de rechange avec des critères de durabilité.

The inclusion of health in impact assessments: A case study in Geneva, Switzerland (Diallo et al., 2018)

L'article aborde la manière dont les problèmes de santé sont pris en compte dans les évaluations d'impact environnemental, les évaluations environnementales régionales/stratégiques et les évaluations de durabilité dans le canton de Genève, en Suisse. Les auteurs ont utilisé une approche mixte, comprenant une revue de textes juridiques et de lignes directrices, pour préparer une analyse de 37 études de cas dans ces trois types d'évaluation, et ont également mené des entretiens avec six professionnels de l'évaluation d'impact. Les auteurs de cet article concluent que, de manière générale, la santé est insuffisamment prise en compte dans les évaluations d'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques - qui se concentrent principalement sur les déterminants de l'environnement physique - et est abordée de manière superficielle dans les évaluations de durabilité.